2017

PROJET DE TERRITOIRE

Terre d'Histoire, terre d'Avenir

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise tient à remercier tous ceux qui ont participé à la conception et à l'élaboration de ce projet de territoire, habitants de l'agglomération, élus et administratifs avec une mention particulière pour le Centre de Ressources du Développement Durable (CERDD).

cerdd
centre ressource du développement durable

SOMMAIRE

INTRODUCTION P8

LES ATOUTS DE LA RURALITÉ À METTRE EN VALEUR

Le patrimoine naturel P18
Le développement du tourisme P18
L'eau, épine dorsale du territoire P18
La protection contre les inondations P19

Le patrimoine de la pierre P20
La mise en valeur du patrimoine de la pierre P20
Le développement des infrastructures touristiques P20

Des villages typiques à valoriser P21

UN ENVIRONNEMENT À PRÉSERVER

Favoriser l'éductation à l'environnement pour acquérir les bons réflexes P24

Encourager l'agriculture durable P25

Donner une deuxième vie aux déchets P26

Répondre aux défis de la transition énergétique P27
L'élaboration d'un plan climat énergie territorial P27
L'amélioration de la qualité de l'air P27
L'utilisation du biogaz produit P27

DES ESPACES URBAINS À DÉVELOPPER

Des projets structurants P30
«Gare, Coeur d'Agglo» (GCA), un projet ambitieux qui concerne le développement économique de l'ensemble du territoire P30
Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Creil P31
L'éco-quartier Gournay-les-Usines P32
Les ports fluviaux P33

La reconquête des friches industrielles P34

Un contrat de ville au service du renouvellement urbain P35

DES POLITIQUES À DÉPLOYER SUR TOUT LE TERRITOIRE

Des mobilités indispensables au développement de notre territoire P38
Un plan de déplacement cohérent P38
Un investissement fort en faveur de la liaison Roissy-Picardie P39
La mise en valeur des gares secondaires de l'étoile férroviaire P39
Le développement des circulations douces P40

Le développement économique, fil rouge de nos actions P41
Un enjeu de développement qui dépasse les seules politiques économiques P41
Le tourisme, vecteur de développement économique P42
L'économie circulaire P42
L'économie sociale et solidaire P43
La création d'un outil industriel aéronautique P43
La reconversion du site Goss en campus industriel : une incitation à l'innovation P43
La promotion du commerce P44

Développer et valoriser les ressources humaines de notre territoire P45
Agir pour l'insertion P45
Développer l'information P45
Du CAP au Master P45

Une offre culture et loisirs au service de l'attractivité de notre territoire P46
La dimension événementielle P46
Un «Pass'Agglo» pour un accès facilité aux équipements culturels et sportifs P47

Une politique de l'habitat ambitieuse P48
Les actions du Programme Local de l'Habitat P48
La rénovation énergétique des logements P50

Des actions en faveur d'une indispensable cohésion sociale P51
L'accès aux services publics P51
La tarification éco-solidaire de l'eau P51
L'accessibilité aux bâtiments et réseau de transport P51

NOTRE VISION POUR 2040, UN TERRITOIRE DURABLE, ÉQUILIBRÉ ET RÉUNIFIÉ

Un intercommunalité qui aura su placer l'habitant au coeur de son projet en l'impliquant de manière démocratique P54

Un territoire qui aura su construire une identité autour de laquelle se réunir P55

Un territoire qui aura su prendre le virage de la transition écologique vers le développement durable P56

Un territoire qui aura su dynamiser son développement économique P57

ANNEXES

Concertation P60
Fiscalité P61
Présentation des 11 communes de l'Agglomération Creil Sud Oise P62

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : AVIS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE P77

Passerelle Nelson Mandela - Creil - *Crédit Photo : © Michel Denance*

INTRODUCTION

Un territoire aux nombreux atouts

Etang - Saint-Vaast-lès-Mello

La Communauté de l'agglomération creilloise (CAC) est l'héritière d'une succession d'établissements publics de coopération intercommunale institués entre Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Villers-Saint-Paul qui, au fil des ans, ont souhaité étendre et renforcer le champ de la coopération entre leurs villes. Créée sous forme de District urbain en 1965, elle a adopté le statut de Communauté de communes en 2001 puis celui de Communauté d'agglomération au 1er janvier 2011.

La communauté de communes Pierre Sud Oise (CCPSO) a été créée en 2004 entre Cramoisy, Maysel, Rousseloy, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny pour renforcer la solidarité entre leurs communes, contribuer au développement et l'aménagement de leur territoire.

Ces deux établissements publics de coopération intercommunale travaillent pour un même territoire : le bassin creillois au sud de l'Oise.

Au-delà de ce territoire commun où nous partageons une même vision et les mêmes ambitions pour nos communes, nous, élus de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise, avions décidé d'engager une coopération innovante pour élaborer un projet fédérateur dans l'intérêt de nos populations. Pour nos deux communautés, ce rapprochement était de nature à revaloriser nos territoires et s'inscrivait résolument dans notre volonté de travailler ensemble, d'unir nos forces, pour construire un futur partagé par tous.

Pour réussir, ce sud de l'Oise devait être doté des moyens nécessaires pour répondre aux attentes des citoyens et affronter les grands défis d'aujourd'hui et plus encore de demain.

C'est le sens profond de la charte de coopération à travers laquelle nous avions posé la première pierre d'une structure où la réflexion et la concertation étaient les outils d'une action déterminée pour transformer en profondeur le visage du grand bassin creillois.

Pierre Sud Oise
Communauté de Communes

+

CAC
LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE

=

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Cet engagement s'est traduit par l'élaboration en commun d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) adopté le 26 mars 2013, document de référence pour le développement de nos politiques.

Le scénario de développement retenu par le SCOT est celui d'une politique volontariste visant premièrement à construire une identité forte et une image positive pour les résidents et les non résidents et deuxièmement à mettre en œuvre une politique de développement économique innovante.

Le grand bassin creillois possède de multiples atouts :

• La diversité de sa population, sa jeunesse - force vive de nos communes

• Son dynamisme avec la présence de nombreux emplois de proximité, la qualité de son environnement et des services offerts à sa population *(transports, commerces, tourisme, etc.).*

Ce territoire bénéficie d'une exceptionnelle position géographique avec des dessertes en transport routier, autoroutier, aérien, ferroviaire et fluvial. L'arrivée dans quelques années de la ligne TGV/TER Roissy-Creil-Amiens lui donnera une ouverture nouvelle sur l'ensemble du territoire national. En outre, la rivière Oise offre de nouvelles perspectives de développement avec la liaison Seine Nord Europe et la mise à grand gabarit (MAGEO).

Enfin, la reconversion de la base aérienne 110 offre l'opportunité de renforcer son accessibilité. Néanmoins cet ensemble fait face à des difficultés économiques et sociales qui se traduisent par un déficit de formation de la population, un taux de chômage important, des indicateurs de santé en deçà des moyennes nationale et régionale et un solde migratoire négatif.

Déjà avec le SCOT, nous savions qu'il était nécessaire de mettre fin à l'émiettement des institutions publiques qui rend difficile l'émergence de politiques économiques et urbaines ambitieuses et efficaces.

Nous avons donc unis nos forces pour répondre aux défis qui se présentaient à nous, avec l'appartenance au Pays du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise et à l'Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée, la création de Sud Oise Développement l'Agence, de Sud Oise Recyclerie et de la Maison de la Pierre, la co-organisation du Forum de l'emploi et des Courses des villes et des carrières. Par ailleurs, on peut noter que le délégataire de la CAC gérait les eaux usées de Cramoisy, Thiverny, Saint-Maximin et Saint Vaast-lès-Mello et livrait de l'eau potable à Thiverny et Saint-Maximin. La commune de Saint-Maximin a accueilli sur son territoire l'hôpital de Creil avant de céder la parcelle occupée à la ville de Creil et ces deux communes accueillent la principale zone commerciale du département.

Dans un tout autre domaine, l'inventaire du patrimoine industriel réalisé sous l'égide de la CAC avait également concerné le territoire de la CCPSO et les manifestations organisées autour de la photographie du patrimoine industriel en 2013 et 2015 ont associé Saint-Maximin. L'articulation des deux périmètres de transports urbains a été réalisée lors du renouvellement de la délégation de service public de la CAC et de la création du réseau de la CCPSO. A cette occasion les grilles tarifaires des deux EPCI ont également été alignées et un titre intermodal utilisable sur les deux réseaux a été mis en place en 2013.

La création de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) est une avancée majeure pour se donner les moyens de construire une agglomération forte et solidaire correspondant au périmètre réel de notre bassin de vie tel qu'il est vécu au quotidien par nos concitoyens.

C'est aussi l'occasion de mettre en cohérence la réalité socio-économique et la réalité institutionnelle pour faire plus et mieux ensemble afin d'être en capacité de faire face aux mutations économiques, aux bouleversements environnementaux, aux nouvelles aspirations des habitants. C'est enfin l'occasion de valoriser les atouts de notre territoire.

Quartier Jules Uhry - Montataire

Ateliers Sculpture - Maison de la Pierre du Sud de l'Oise - Saint-Maximin

Dans cette nouvelle agglomération, notre force résidera dans notre capacité à lier le rural et l'urbain, à valoriser leurs atouts respectifs et leurs différences pour créer une dynamique de complémentarité et non de concurrence entre les communes.

La nouvelle Agglomération Creil Sud Oise devra laisser s'exprimer le potentiel de croissance de chacun : un rural mis en valeur, des espaces urbains développés et des politiques à déployer sur tout le territoire tout en préservant l'environnement. Elle devra accompagner la nécessaire solidarité entre ses Communes membres par le déploiement d'outils au profit du développement et des services à la population des plus petites d'entre elles. Ainsi nous pourrons garantir le bien être et l'épanouissement de nos populations dans toute leur diversité et créer en eux un sentiment d'appartenance à ce territoire qui rassemblera toutes ses énergies pour devenir exemplaire.

Il ne tient qu'à nous de créer une agglomération dont la gouvernance et le fonctionnement ne donneront pas le sentiment d'une institution trop technocratique, éloignée de nos concitoyens...

Pour cela, nous nous attacherons à respecter l'identité des communes et la volonté de leurs équipes municipales, à rechercher un consensus politique entre les intérêts de chacun, à ne rien imposer à une commune mais également à ne pas faire obstacle à un projet communal si celui-ci ne met pas en cause les intérêts d'une ou plusieurs autres communes ou de la Communauté d'agglomération.

Nous irons au devant de la population pour rendre les habitants acteurs en les informant, en expliquant les projets de manière concrète et directe pour favoriser les échanges et créer les conditions d'un dialogue constructif, en travaillant autour de points de vue différents. Il est devenu primordial de s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants et acteurs du territoire dans le montage des projets, de rendre compte et d'apporter des réponses à tous de manière régulière et conviviale, sous forme de rendez-vous rythmant l'avancée des projets.

Comme par le passé, nous favoriserons les projets partagés avec les intercommunalités voisines dans un esprit de coopération entre pairs et de complémentarité pour éviter toute concurrence entre les territoires nocive pour tous.

Nos principaux objectifs sont d'œuvrer pour un aménagement du territoire équilibré et respectueux tant de l'environnement que de l'identité de chacun, pour le développement économique du territoire au service de la création d'emplois durables pour la population et pour que chacun puisse s'épanouir sur ce territoire et le reconnaitre comme sien.

L'ensemble des politiques déployées par l'Agglomération Creil Sud Oise et décrites dans le présent projet de territoire vise au mieux-être de la population : développement du cadre de vie, protection des ressources naturelles, actions en faveur de l'environnement, grands projets de renouvellement urbain, soutien aux activités culturelles et ludiques, actions en faveur des mobilités, de l'habitat et du développement économique, toutes ont pour objectif d'améliorer les conditions d'existence de la population.

Ce projet de territoire démontre notre volonté d'élus communautaires de poursuivre, améliorer, renforcer la coopération intercommunale afin de relever les défis auxquels nous sommes et nous serons confrontés.

Cramoisy
729 Cramoisiens - 6.3 km²

Creil
33 900 Creillois - 11.09 km²

Maysel
241 Maysellois - 2.71 km²

Montataire
13 139 Montatairiens - 10.66 km²

Nogent-sur-Oise
19 584 Nogentais - 7.46 km²

Rousseloy
311 Ruisseliens - 3.90 km²

Saint-Leu d'Esserent
4 784 Lupoviciens - 13.08 km²

Saint-Maximin
3 013 St-Maximois - 12.32 km²

Saint-Vaast-lès-Mello
1 063 St-Vaastiens - 7.93 km²

Thiverny
1 058 Thiverniens - 2.06 km²

Villers-Saint-Paul
6 501 Villersois - 4.93 km²

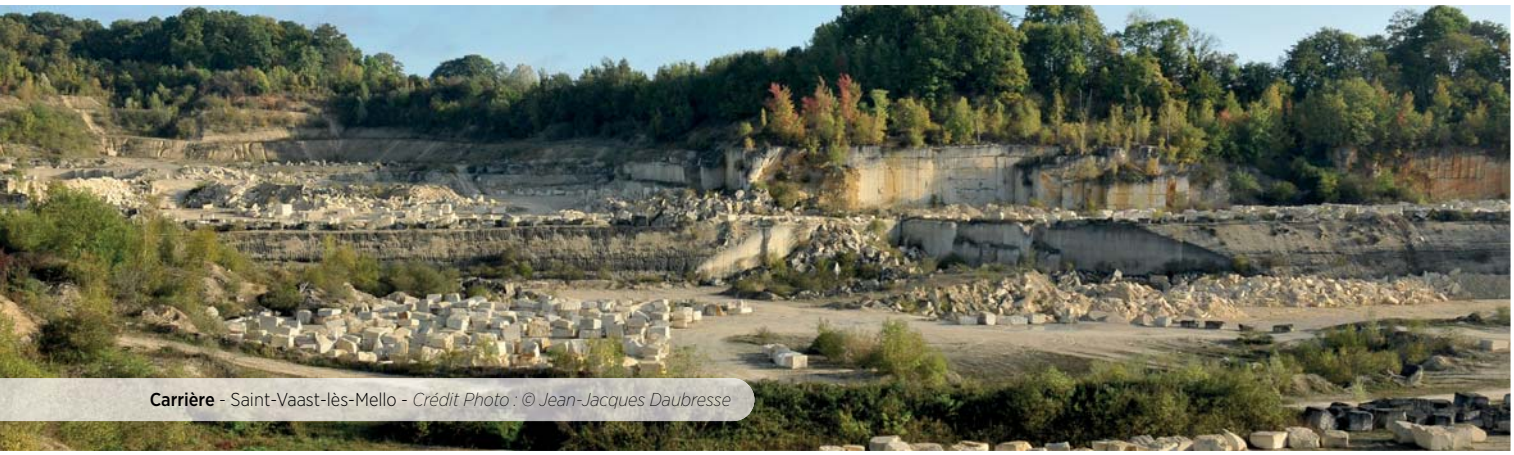

Carrière - Saint-Vaast-lès-Mello - *Crédit Photo : © Jean-Jacques Daubresse*

Atouts

- **Population jeune et démographie dynamique**
- **Mixité culturelle et sociale**
- **Territoire de transition** entre la Région Hauts-de-France et la Région Ile-de-France
- **Proximité de grands pôles** de développement et d'emplois franciliens
- **Dynamisme économique** et secteur tertiaire développé
- **Offre de formation importante à proximité**
- **Patrimoine et savoir-faire industriels**, marqueur identitaire et véritable potentiel pour les services aux entreprises
- **Présence d'agriculture**
- **Atouts touristiques majeurs et variés :** culture, patrimoine historique, loisirs, randonnées, espaces boisés, rivières et vallées...
- **La pierre comme marqueur d'identité** culturelle et économique
- **La rivière Oise**, support de déplacements et vecteur de développement économique et touristique
- **Territoire attractif tant pour la population que pour les entreprises :** forte présence de l'emploi public *(Etat, Région, Département, Agglomération, villes, hôpital public)* et positionnement à la croisée d'infrastructures ferroviaires, routières et fluviales
- **Creil, 2ème gare de Picardie**
- **Réseaux de transports urbains** interconnectés et titre de transport intermodal
- **Passage de la Trans'Oise et réseau de pistes cyclables en structuration**
- **Présence d'un tissu associatif** étoffé et diversifié
- **Bonne densité et répartition d'équipements culturels et sportifs**
- **Des villages ruraux typiques**
- **Densité et formes urbaines diversifiées**
- **Parc de logement social en amélioration** grâce à une dynamique de renouvellement urbain
- **Territoire outillé en matière de planification stratégique et urbaine** *(documents SCOT, PLH)*
- **Approche urbaine intégrée dans l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux projets** *(ex : contrat unique de ville, ITI 2015-2020 Creil/Senlis)*

Ecole Daniel Mitterrand - Creil

Faiblesses

- **Image extérieure dépréciée** qui peut nuire à l'attractivité du territoire
- **Inadaptation du niveau de qualification de la population,** en décalage avec l'offre d'emploi locale
- **Taux de chômage important**
- **Difficultés pour certains d'accéder à la pratique des outils numériques**
- **Prédominance du mode de déplacement en voiture individuelle ;** manque d'infrastructures et de sensibilisation pour les modes doux
- **Nombreux freins à la mobilité en milieu rural** *(jeunes)* **et dans les quartiers prioritaires politique de la ville**
- **Précarités sociale et sanitaire croissantes**
- **Polarisation des problèmes sociaux** sur certains secteurs du territoire
- **Manque d'équipements et d'accompagnement des familles** autour de la petite enfance et périscolaire
- **Foncier contraint** *(pollution, réglementation environnementale...)*
- **Précarité énergétique** particulièrement dans l'habitat privé
- **Faiblesse dans la coordination et les échanges entre les acteurs**
- **Manque d'évaluation des politiques publiques**

Le Therain - Montataire

Opportunités

- **Nouvelle réalité institutionnelle** qui permet d'affronter les grands défis
- **Offre de formation initiale et continue qui doit se développer et se diversifier**
- **Position stratégique par rapport à Roissy et à l'Ile-de-France à optimiser**
- **Gisement de création d'activités et d'emplois à exploiter** dans les champs de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, de l'économie résidentielle et touristique
- **Disponibilités foncières pour l'accueil et le développement des entreprises**
- **Déploiement du très haut débit**
- **Nombreuses friches et dents creuses urbanisables**
- **Développement urbain par densification sans rupture avec l'existant** permettant d'optimiser la gestion de l'espace pour un développement plus durable
- **Renouvellement urbain comme facteur d'attractivité du territoire**
- **Réflexion à l'échelle de l'étoile ferroviaire** et de ses gares secondaires
- **Grand projet régional Picardie-Roissy,** accroche pour conforter l'attractivité du territoire
- **Plan de déplacements urbains mutualisé avec tous les territoires voisins**
- **Rivière Oise et ses affluents** *(Brèche, Thérain)* comme vecteur de partenariats avec les territoires voisins en s'intégrant dans des dynamiques de développement et de gestion écologique concertées
- **Valorisation et réappropriation de la nature,** notamment en secteur urbain et périurbain ; CAC lauréate du Plan de paysage 2015
- **Capacité de mobilisation citoyenne** *(dispositifs de démocratie participative, Conseil de développement)*
- **Grands projets fédérateurs : « gare, cœur d'agglo », « Picardie-Roissy »,** Contrat de Redynamisation de Site de la Défense de la Base Aérienne 110, Canal Seine Nord Europe et MAGEO, projets de territoire, touristiques et économiques

Parc Hébert - Nogent-sur-Oise

Rue - Maysel

Usine réhabilitée - Cramoisy

Menaces

- **Déclin et déséquilibre du réseau des commerces et services de proximité**
- **Perte de savoir-faire due à la fermeture d'entreprises**
- **Risque de paupérisation d**u tissu productif
- **Tension des prix et pression foncière** en décalage avec l'image du territoire
- **Risque de pénurie de médecins,** de spécialités et d'accès aux soins
- **Risque de glissement du territoire pour devenir une périphérie résidentielle d'Ile-de-France**
- **Fragmentation spatiale du territoire** par les grandes infrastructures et **impacts potentiels sur le maintien des grands équilibres écologiques**
- **Incertitudes liées aux financements publics**

Oise - Saint-Leu d'Esserent

LES ATOUTS DE LA RURALITÉ
À METTRE EN VALEUR

Péniche sur l'Oise - Saint-Leu d'Esserent

Le patrimoine naturel

Etangs, zones humides, forêts, paysages agricoles et rivières, mais aussi et plus largement l'eau, sont autant de richesses naturelles qu'il convient de préserver et de mettre en valeur par le développement de politiques adéquates.

Le développement du tourisme

Différentes thématiques peuvent être abordées et développées :

- **Le tourisme vert :** par la mise en valeur des zones humides, des forêts et des paysages agricoles ;
- **Le fluvial et le fluvestre :** par la mise en place de projets nautiques ou de balades en bateau ;
- **Les randonnées itinérantes** par le biais des circulations douces, des aménagements des chemins de halage en lieux de promenades.

Le territoire de l'ACSO présente une indéniable richesse paysagère et des espaces naturels sensibles *(marais, étangs)* à mettre en valeur par le développement de chemins de randonnées, de parcours santé ou de sentiers d'interprétation faune flore, de nature à faire venir les amateurs de loisirs de plein air.

Le fluvial est un des axes majeurs de développement du tourisme sur notre territoire. Le tourisme fluvial répond à un nouveau mode de tourisme adapté à un grand nombre de clients. Il séduit de plus en plus. Alliant itinérance, facilité et liberté, il est source de détente pour plus de 10 millions de passagers par an. Il touche une clientèle de plus en plus nombreuse et intergénérationnelle.

Les potentiels du territoire sont réels et le contexte (avec des projets comme l'Ec'eau'port à Creil et le port fluvial de Saint-Leu-d'Esserent) est favorable. Nous prendrons appui sur des projets porteurs pour nous inscrire dans une démarche de développement à long terme sur ce secteur (tourisme d'affaires, augmentation de la capacité d'hébergements, nouvelles offres). En effet, le fluvial et le fluvestre représentent des retombées économiques, mettent en évidence et valorisent notre environnement et la nature.

La requalification visuelle des berges devra être conjointement entreprise. La politique de développement des chemins de randonnée initiée par la CCPSO sera poursuivie et développée dans le cœur urbain de l'agglomération où les berges de l'Oise et des ses affluents mais aussi les chemins le long des coteaux se prêtent à ce type d'aménagement.

L'eau, épine dorsale du territoire

Le premier objectif est de protéger la ressource en eau qui alimente un bassin de vie de plus de 110 000 habitants.

Une étude de vulnérabilité a été lancée en 2009-2010, par la CAC, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et des Eaux de Villers-Sous-Saint-Leu et la Lyonnaise des Eaux, afin d'affiner les connaissances sur le fonctionnement

du champ captant et de réduire l'impact des pollutions diffuses et accidentelles sur la qualité de l'eau.

Un programme d'actions, défini dans l'étude de vulnérabilité, comprend divers volets *(règlementaire, eau superficielle, eau souterraine, assainissement, agricole, activités)* dans le but de mieux maitriser la ressource en eau et prévenir toute pollution. Pour cela un partenariat CAC / Parc Naturel Régional Oise Pays de France / Agence de l'Eau Seine-Normandie a été mis en place pour l'animation du champ captant afin de mettre en œuvre les actions inscrites au programme d'actions.

En parallèle, une réflexion devra être menée pour se réapproprier l'image de l'eau en milieu urbain et développer la mise en valeur économique et touristique de l'Oise et de ses affluents en lien avec le projet MAGEO *(Mise Au Gabarit Européen de l'Oise).*

La protection contre les inondations

La compétence GEMAPI *(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)* **revient aux intercommunalités à compter du 1er janvier 2018.**
Les syndicats de rivière et l'Entente Oise Aisne devront faire évoluer leur forme institutionnelle. Les intercommunalités y siègeront, le cas échéant à la place des communes. Une mise en commun avec nos voisins des moyens humains et des études préparatoires sous la responsabilité d'une collectivité chef de file, à l'exemple de ce qui se passe pour le SAGE *(Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)* de la Brèche, permettrait de conduire ensemble et de manière coordonnée la prise de compétence GEMAPI.
Cela permettra également de définir des intérêts communs dans la prévention des inondations et la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Oise qu'engage l'Etat.

Randonnée pédestre

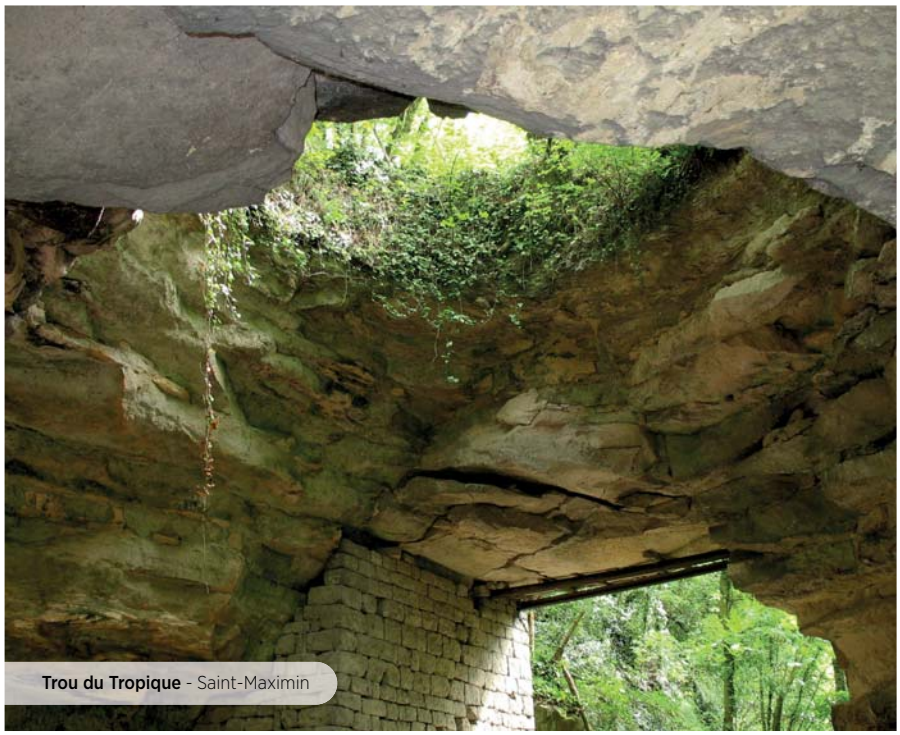
Trou du Tropique - Saint-Maximin

Que dit le SCOT ?

Le patrimoine industriel, les sites culturels d'intérêt touristique et le tourisme fluvial sont autant d'opportunités pour le développement touristique du territoire. Mais dans le même temps, la pierre, les forêts, les rivières et le patrimoine industriel ne sont souvent **que peu perçus par les habitants ou peu mis en valeur.**

L'eau, épine dorsale du territoire, est devenue peu visible dans le paysage alors qu'elle est une des composantes essentielles du patrimoine naturel restant en milieu urbain. Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour la reconquête du bon état écologique des cours d'eau.

L'Oise, le Thérain, la Brèche et les espaces ruraux constituent le dénominateur commun du territoire. Leur mise en valeur, grâce à la rénovation des berges, leur transformation en espace de promenade et plus largement leur réappropriation pourraient permettre d'améliorer la qualité environnementale et le cadre de vie, mais devraient surtout permettre d'associer le territoire à l'eau et à la nature plutôt qu'à la crise industrielle.

Le patrimoine de la pierre

La pierre du sud de l'Oise est un patrimoine dont l'exploitation est ancienne et qui constitue un élément marquant du paysage architectural local ; les anciennes carrières sont autant d'opportunités à saisir pour le développement économique de notre territoire.

Que dit le SCOT ?

L'identité commune à construire peut s'appuyer sur trois piliers :
> Les traces du passé industriel
> Les traces de l'exploitation du sol *(carrières, étangs, habitat)*
> Les monuments classés et inscrits.

Les patrimoines de la pierre, industriel, naturel et fluvial sont des élément identitaires très forts sur le territoire.
La mise en valeur de ces éléments est un enjeu pour l'image du territoire.

La mise en valeur du patrimoine de la pierre

La Maison de la Pierre a été créée par trois partenaires historiques : PSO, CAC, Saint-Maximin.

Maison de la Pierre du Sud de l'Oise - Saint-Maximin
Crédit Photo : © comdesimages b.teissedre ADRTOise maison de la pierre

Elle a pour objet de sauvegarder, promouvoir, mettre en valeur et exploiter à des fins touristiques, économiques, culturelles et éducatives le patrimoine de la pierre sous toutes ses formes dans le sud du département de l'Oise, sur le site géologique dit du «Lutécien». A cet effet, l'établissement utilise le site de la galerie Parrain, les locaux de l'ancienne ferme Lamy et la galerie du front de taille qui ont été mis à sa disposition, par convention, par la commune de Saint-Maximin.

Elle développe des programmes d'activités culturelles et touristiques : initiation à la sculpture et à la géologie, visites commentées, chasse au trésor, stage d'escalade... mais aussi visite des carrières toujours en activité à Saint-Maximin et Saint-Vaast-lès-Mello. La Maison de la Pierre a développé de nombreux partenariats dont ceux avec les professionnels de la pierre ou le centre de formation aux métiers de la pierre *(Atelier de la pierre d'angle).*

Cette structure, actuellement gérée provisoirement sous forme associative, devra voir ses statuts être modifiés à court terme et sa situation statutaire et économique sécurisée. Nous devrons nous appuyer sur ses savoir-faire et son expérience pour développer le partenariat avec tous les acteurs intéressés – collectivités locales, établissements culturels, entreprises privées, centres de formation – au sein d'une même structure qui aura pour objet de développer tous les aspects de la mise en valeur du patrimoine de la pierre : poursuite des activités d'extraction et de taille dans les carrières toujours en activité, formation des tailleurs de pierre, restauration de monuments et d'habitat ancien, activités culturelles, touristiques et sportives.

Ainsi plusieurs communes de l'agglomération disposent de fronts de taille et d'anciennes carrières à ciel ouvert dont l'exploitation peut être diverse : lieu de tournage pour la publicité et le cinéma à Maysel, sites d'escalade à Saint-Maximin et Saint-Vaast-lès-Mello déjà bien connus des amateurs. Nous nous attacherons à promouvoir ces activités.

La mise en valeur de ce patrimoine passera également par la promotion du patrimoine historique et architectural, que ce soit de grands édifices tels que l'abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent que le petit patrimoine de proximité auquel les habitants sont attachés, dans notre agglomération.

Le développement des infrastructures touristiques

Si le sud de l'Oise est bien pourvu en infrastructures touristiques, celles-ci manquent sur le territoire de l'ACSO permettant un accès direct aux lieux remarquables de l'agglomération.

Les gîtes et campings présents sur le territoire *(Cramoisy, Saint-Leu-d'Esserent, Villers-Saint-Paul)* ne suffiront pas dans une perspective d'augmentation de l'offre touristique, notamment pour le tourisme vert à destination des randonneurs et amateurs d'escalade.

Nous accompagnerons, et si besoin initierons, la création d'hébergements adaptés à ces activités touristiques au plus près des sites à mettre en valeur. Le développement des capacités de restauration accessibles à tous les budgets devra également être soutenu afin que les touristes, mais également les habitants, trouvent sur place les commodités nécessaires à l'exercice de leurs activités de loisirs.

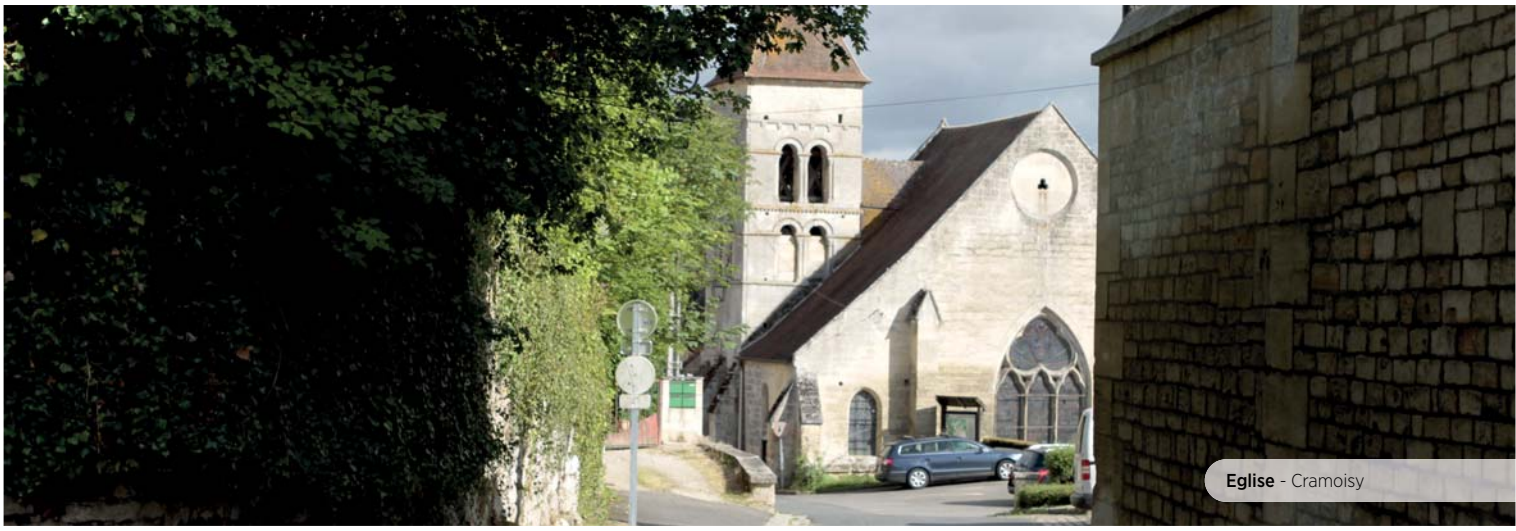

Eglise - Cramoisy

Des villages typiques à valoriser

Le SCOT du Grand Creillois fait de la préservation des villages un des grands objectifs de développement de notre territoire ; la ruralité est une culture et un choix de vie qu'il convient de conserver pour que le développement des relations entre les espaces urbains et ruraux soit porteur de développement social, humain et culturel.

Les communes rurales et leurs spécificités architecturales et paysagères seront mises en valeur par le développement d'une ceinture verte de l'agglomération. Ainsi, en conformité avec les préconisations du SCOT, nous veillerons à ce que les communes rurales de l'agglomération conservent leur cachet et que l'étalement urbain reste contenu.

Les Maires conserveront la maîtrise de leur urbanisme et les communes de moins de 1 500 habitants ne se verront pas contraindre à construire des logements sociaux qu'elles pourraient ne pas souhaiter.

Par ailleurs, nous envisagerons des mesures spécifiques dans le cadre de la politique de l'habitat pour encourager la préservation et la réhabilitation des maisons de village, en lien avec la promotion des métiers de la pierre. Ces mesures pourront prendre la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la rénovation des façades typiques des villages ou pour la réhabilitation énergétique des bâtis anciens.

Que dit le SCOT ?

Construire tout en préservant la typicité des villages

Le développement urbain doit se faire en cohérence avec les enjeux paysagers :

- **Maintenir et renforcer les facteurs urbains qui confèrent l'identité villageoise aux ambiances urbaines** *(prise en compte du rôle des églises qui sont des marqueurs importants de la silhouette des villages, organisation des densités du bâti dans les centres pour éviter une trop grande ouverture de l'espace urbain, prendre en compte la présence d'activités agricoles dans et aux abords immédiats des zones urbanisées)*
- **Maitriser la qualité des entrées de ville et des lisières urbaines**
- **Poursuivre l'amélioration des réhabilitations sur le bâti ancien et insister sur la qualité constructive et architecturale des nouvelles constructions**
- **Assurer l'harmonisation des contacts** entre les nouvelles zones bâties et les formes du paysage naturel

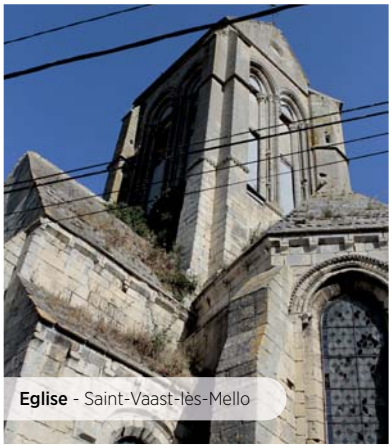

Eglise - Saint-Vaast-les-Mello

Rue - Cramoisy

UN ENVIRONNEMENT À PRÉSERVER

Compostage - ?

Favoriser l'éducation à l'environnement pour acquérir les bons réflexes

Le développement durable de notre territoire ne dépend pas que de la mise en œuvre de politiques respectueuses de l'environnement ; les bons gestes de la population sont également indispensables à la préservation de notre planète.

L'adoption plus facile de comportements écoresponsables par nos habitants nécessite **de leur apporter une meilleure connaissance en matière d'environnement.**

Des comportements générateurs d'économies semblent en effet manquer à une partie des habitants de l'agglomération. Ceci se traduit par exemple par une utilisation très importante de la voiture individuelle, par des pollutions récurrentes de l'eau, par une production de déchets résiduels importante.

La création d'un service dédié à l'éducation à l'environnement se révèle indispensable, en complément des actions associatives. La collectivité joue par ailleurs un rôle d'exemple par ses pratiques innovantes *(véhicule éco-citoyen, Code de bonne conduite pour l'Environnement, promotion du compostage pour réduire les quantités de déchets verts mais aussi de déchets alimentaires collectés).*

Le but est de réduire les déchets, le gaspillage alimentaire, les impayés sur les factures d'eau par une meilleure maîtrise des consommations, d'augmenter l'usage du vélo, du covoiturage et des transports urbains pour les déplacements dans l'agglomération et de réduire les consommations énergétiques des ménages.

Les fermes pédagogiques du territoire *(Villers-Saint-Paul, Thiverny)* mais aussi les classes vertes et les classes eau sont des outils d'éducation à l'environnement à utiliser et à promouvoir, notamment à destination des plus jeunes, tout comme la lutte contre le gaspillage alimentaire qui fait d'ores et déjà l'objet d'expérimentation dans certaines écoles maternelles.

En complément des mesures d'éducation, la lutte contre les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants sera renforcée en lien avec les pouvoirs de police des Maires.

Que dit le SCOT ?

La volonté est celle de préserver le capital naturel du territoire, sa faune et sa flore en lien avec les continuités écologiques identifiées.

Cette motivation écologique va de pair avec une mission d'éducation et de sensibilisation des habitants aux enjeux écologiques.

Encourager l'agriculture durable

Le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts sont des pistes pour promouvoir le développement durable de notre territoire, tout en mettant en valeur son identité agricole, et améliorer le pouvoir d'achat des habitants.

La commune de Rousseloy **a développé une petite agro-industrie, axée sur la production bio de l'ensemble de ses surfaces agricoles, qui contribue à la vitalité de la commune et à la préservation de la qualité de l'eau de son puits.** Ce projet de qualité pour le développement durable est un exemple à promouvoir et constitue une vitrine pour la commune mais aussi pour l'ensemble du territoire.

Outre son caractère innovant et exemplaire, il s'intègre dans une perspective d'éducation à l'environnement et peut permettre de développer les circuits courts à destination des zones urbaines environnantes pour que les habitants, mais aussi la restauration scolaire, puissent accéder à une nourriture saine. Il peut aussi permettre de développer des emplois locaux dans la filière agricole.

La fin de vie des carrières et des anciennes gravières est également l'occasion de développer à terme, dans le cadre d'une valorisation environnementale et paysagère, des cultures maraichères après le remblaiement complet des cratères et la fin de la production du méthane de fermentation des déchets ménagers.

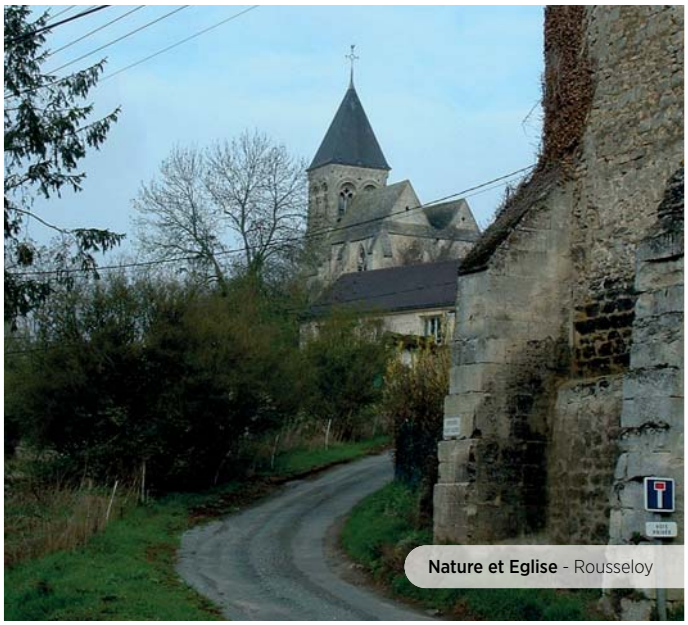

Nature et Eglise - Rousseloy

Que dit le SCOT ?

Le SCOT est porteur d'un projet qui contribue à préserver l'unité des terres agricoles, **les 50 ha supplémentaires à ouvrir à l'urbanisation ne représentant que 1,5 % des terres agricoles du territoire.**

La gestion de l'espace tend à la pérennité d'une agriculture productive et dynamique avec une unité des espaces agricoles.

Jardins familiaux - Saint-Leu d'Esserent

Tri des déchets

Recyclerie - Villers-Saint-Paul

Que dit le SCOT ?

Malgré des décharges sauvages notamment le long des berges de l'Oise, **la collecte des déchets est bien organisée et la gestion intercommunale du traitement est exemplaire avec des déchetteries situées à moins de 10 mn de chaque habitation.**

Les capacités de stockage existantes de déchets sont suffisantes dans la perspective d'un arrêt de la croissance des déchets produits par chaque habitant. Toutefois le succès dépendra de la mobilisation du public.

Donner une deuxième vie aux déchets

Réduire la quantité des déchets résiduels non valorisables et augmenter le tonnage des déchets recyclés, sur tout notre territoire reste un objectif à part entière, même si des progrès sont réalisés.

Notre politique de prévention et de tri des déchets semble commencer à porter ses fruits. Nous avons une obligation de résultat dans l'amélioration du tri *(emballages, papiers, verre, etc.)*, en particulier dans les zones très urbaines, où la marge de progression potentielle est la plus forte et où le tri est plus difficile à instaurer soit pour des raisons techniques (habitat collectif, centre-ville) soit pour des raisons sociétales ou comportementales.

Il faut renforcer la communication sur le tri du verre encore trop peu pratiqué par les ménages les plus urbains. Des améliorations de la collecte des emballages ménagers peuvent encore avoir lieu. Il est urgent de mettre en œuvre des outils incitatifs visant à améliorer les performances par une responsabilisation plus grande des producteurs de déchets. Des actions seront également à entreprendre vis-à-vis de la grande distribution pour réduire les sur-emballages.

Faire progresser les tonnes recyclées et les performances par habitant à coût maîtrisé et par conséquent diminuer le tonnage des déchets destinés à l'incinération permettrait de réduire le coût global du service de collecte et traitement des déchets, pour dégager de nouvelles marges de manœuvre financières.

Le tri des déchets participe également au renforcement d'une filière économique de revalorisation de ceux-ci sur notre territoire en lien avec notre volonté de développer l'économie circulaire.

L'agglomération poursuivra ainsi son engagement au sein de Sud Oise Recyclerie (SOR) que la CAC et la CCPSO avaient contribué à créer. Cette association vise à répondre à trois types d'objectifs:

Environnementaux :
- Participer à la réduction des déchets par la collecte, le tri, la valorisation et la revente des déchets ménagers encombrants ;
- Favoriser des comportements citoyens et respectueux de l'environnement ;
- S'inscrire dans une démarche de gestion concertée et durable des déchets ;

Sociaux :
- Participer à la réinsertion professionnelle des personnes en difficulté ;
- Redynamiser le territoire ;
- Développer la solidarité à l'échelon local ;

Et économiques :
- Mettre en place une activité économique respectueuse de l'homme et de l'environnement ;
- Participer à la vulgarisation de l'éco-développement et d'une économie axée sur la valorisation maximale des matières et des déchets en général ;
- Créer de l'emploi et de la richesse localement.

La SOR accueille près de 46 000 visiteurs chaque année, emploie une trentaine de personnes en chantier d'insertion et permet de traiter 380 tonnes d'objets récupérables qui auraient sinon été jetés.

Répondre aux défis de la transition énergétique

Agir pour l'environnement nécessite également de repenser nos modes énergétiques pour améliorer la qualité de l'air et s'inscrire dans le cycle vertueux de l'économie circulaire.

L'élaboration d'un plan climat énergie territorial

La transition énergétique est un défi à relever par tous les territoires, en déclinant les dispositifs nationaux et régionaux, mais aussi en valorisant les atouts spécifiques à chacun. S'agissant d'un nouveau pan des politiques d'aménagement du territoire requérant une forte technicité, les compétences des intercommunalités quelles qu'elles soient sont encore peu développées. **L'idée est de mutualiser d'entrée de jeu cette expertise spécifique pour monter en compétence et en opérationnalité dans un contexte de contraintes économiques fortes.**

La mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est l'occasion d'expérimenter cette montée en compétence collective sur le sujet. Afin de partager et diffuser les bonnes pratiques, il faudra cibler des objectifs communs, des actions les déclinant et mettre en place des projets communs autour des thématiques de performance énergétique, de mobilité et d'écologie industrielle.

Nous proposons dans un premier temps de **renforcer le suivi et la mise en œuvre du volet énergie climat du SCOT puis de mettre les acteurs en réseau pour élaborer un PCET plus complet.**

L'amélioration de la qualité de l'air

Notre territoire est concerné par l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et **nous devons engager une réflexion sur la pollution émise par notre service public de transport et faire en sorte de rendre plus écologique la flotte de véhicules affectée.**

Une expérimentation a été lancée sur une nouvelle motorisation dont les conclusions devront être tirées avant généralisation.

En agissant pour l'environnement, nous réaliserons des économies en termes de coûts d'exploitation du réseau de transports collectifs à long terme.

L'utilisation du biogaz produit

La station d'épuration de Montataire est équipée d'un digesteur **permettant de réduire la quantité de boue produite sur la station.** Ce digesteur produit du biogaz qui sert au chauffage des locaux et du digesteur lui-même. Le reste est brulé en permanence et non valorisé. Une étude a été réalisée en 2010 sur la valorisation du biogaz de la station d'épuration de Montataire. L'idée principale consiste à injecter des « déchets nouveaux », capables de se mélanger aux boues du digesteur afin de produire plus de biogaz, capable d'être valorisé par injection dans le réseau de gaz de ville. Cette valorisation sera intégrée au nouveau contrat de délégation de service public.

De la même manière Saint-Maximin a développé avec GRDF une expérimentation pour récupérer le méthane produit par la fermentation des déchets des centres d'enfouissement techniques dans d'anciennes carrières, et le transformer en biogaz pour l'injecter dans le réseau de gaz de ville. Cette première expérience sera à développer.

Que dit le SCOT ?

Maintenir une bonne qualité de l'air en limitant les déplacements, penser le développement économique en tant compte des effets externes négatifs pour l'environnement, valoriser les anciennes gravières et carrières et anticiper leurs fermetures, développer les énergies renouvelables et poursuivre les efforts en matière d'économie d'énergie sont autant d'enjeux issus de l'analyse « énergie-climat » réalisée dans le cadre du SCOT.

Quartier des Rochers - Nogent-sur-Oise

DES ESPACES URBAINS
À DÉVELOPPER

Projet «Gare Cœur d'Agglo»

Des projets structurants

La mise en œuvre de grands projets urbains sont autant d'occasion d'œuvrer pour le développement économique de notre territoire et pour faciliter le déplacement de la population et son accès aux emplois existants.

Gare Coeur d'Agglo (GCA), un projet ambitieux qui concerne le développement économique de l'ensemble du territoire

Le plan guide, véritable référentiel de projet, a été validé dans une première version qui est amenée à évoluer ; une deuxième version est en cours d'élaboration et devrait être adoptée début 2018.

Les cinq grands objectifs auxquels il répond, s'appuient sur les atouts de notre territoire pour faire émerger une qualité de vie et une dynamique urbaine rayonnant très largement au-delà du centre de l'agglomération. Ainsi, le projet prévoit de :

- **Réintroduire la nature en ville** et révéler la géographie de la vallée de l'Oise ;
- **Faire surgir un quartier central** en continuité avec les quartiers existants ;
- **Créer des espaces publics structurants** qui dépassent les coupures infrastructurelles ou géographiques ;
- **Mettre en valeur l'histoire et la diversité de l'agglomération** autour du « déjà-là » et de la qualité de vie ;
- **Favoriser l'émergence d'un pôle économique et la création d'emplois**

La centralité recherchée pour le futur quartier est confortée au niveau de la programmation par une mixité des fonctions et les liaisons inter quartiers à développer.

Le renforcement de la nature dans le centre de l'agglomération passera par la définition d'une nouvelle trame piétonne paysagère. Notre ambition est d'élaborer un plan de paysage dont la première tranche sera réalisée sur le périmètre GCA. Une telle démarche pourra utilement être partagée avec le reste du territoire sur lequel l'enjeu de préservation et de mise en valeur du paysage est partagé.

En matière de logement, nous veillerons à agir sur la qualité des produits offerts (grands volumes, habitat participatif, espaces communs de qualité, normes de construction) pour favoriser les parcours résidentiels. La conservation des halles participera à cette démarche d'offre nouvelle de lieu de vie et de maintien des traces du passé historique du site.

Le centre d'agglomération en devenant centre du bassin de vie deviendra un vrai pôle d'échange et d'animation urbaine, au-delà de la fonction de mobilité assurée par le pôle gare, grâce à la création d'équipements capables de rayonner sur le sud de l'Oise a minima par la qualité des lieux (confort d'usage, accessibilité, sécurité) et celle des programmations (culturelles, sportives, etc.).

Si la part de logements atteint d'ordinaire 70% de la programmation des grands projets urbains, elle est ici réduite à 55% pour répondre à l'impératif de développement économique dont le territoire a besoin. Cette ambition est soutenue par la production de locaux et la création d'un environnement les rendant attractifs dont notamment leur accessibilité. Les mobilités occupent à ce titre une place importante dans le projet. L'importante programmation de locaux d'activités tiendra compte des équilibres avec les commerces de proximité, les zones d'activités existantes ou en projet.

La mobilité et les infrastructures font l'objet d'un traitement particulier. La passerelle de la gare changera le rapport de celle-ci au territoire en la rendant plus accessible par le nord.

Si l'usage de la voiture sera à terme contraint en centre ville, des modes d'accès alternatifs seront pensés pour conserver l'attractivité du cœur d'agglomération : liaisons douces, stationnement vélos, transports collectifs. Le PEM améliorera cette intermodalité recherchée.

Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Creil

L'accès des utilisateurs à la gare de Creil souffre aujourd'hui de la desserte insuffisante depuis les gares périurbaines proches, de l'éloignement de la gare routière interurbaine, de l'absence de lieu de stationnement identifié sécurisé pour les modes doux ; autant de caractères dépréciatifs du site, pointés par l'étude menée par le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO).

La création d'un pôle d'échanges cohérent dans le cadre du projet GCA doit se concevoir en tenant compte des disponibilités foncières et des attentes et besoins de ses utilisateurs, tout en traitant également du mode automobile.

Aux enjeux urbains complexes d'un centre-ville dense à redynamiser viendra s'ajouter le défi d'offrir un accès facilité à la gare de Creil en particulier pour les modes alternatifs à la voiture, afin d'éviter l'engorgement des rues. La création d'un pôle d'échange multimodal venant desservir la gare revêt ainsi une importance majeure.

D'ores et déjà certaines préconisations ont pu être formulées comme la mutualisation des espaces à l'intérieur du pôle entre les différents opérateurs (salles de repos des agents, lieux d'attentes des usagers notamment) et le positionnement du pôle d'échanges au niveau du parking EFFIA actuel.

La réflexion à mener sur la structuration des réseaux de transport urbain et interurbain devra tenir compte de l'ouverture au nord de la gare et de la desserte de ce nouvel accès. Nous devrons intégrer à la réflexion les contraintes inhérentes au réseau urbain, afin que ce dernier puisse bénéficier de conditions de circulation facilitées.

Les flux supplémentaires engendrés par la nouvelle offre ferroviaire bénéficiant à la gare de Creil seront ainsi anticipés, planifiés et maitrisés. La création d'un pôle d'échanges équilibré entre la voiture individuelle et ses modes alternatifs, bénéficiant lui-même d'un accès optimisé, contribuera à la réussite du projet et par extension à la pacification de la cité et à la redynamisation des centres villes.

GOURNAY les Usines

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE

Projet de rénovation urbaine, Eco-Quartier «Gournay les Usines» - ?

L'éco-quartier Gournay-les-Usines

Le projet de renouvellement urbain de Gournay-les-Usines est né d'une réflexion amorcée en 2003 et concrétisée en 2006 par la création de la ZAC du même nom, puis en 2007 par la signature de la convention du Programme de Rénovation Urbaine de l'Agglomération Creilloise qui en assure les principaux financements.

Le projet s'est fixé comme objectifs de reconquérir les espaces en friche pour réhabiliter et diversifier le parc de logements, de favoriser les déplacements inter-quartiers, de renforcer les points forts autour desquels la vie de quartier s'articule, de promouvoir le développement économique pour un cœur d'agglomération équilibré, de favoriser la mixité du cadre de vie ainsi que la mixité sociale et enfin de construire un éco-quartier en agissant sur les déplacements, la réintroduction et la préservation de la nature en ville, la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

Les mutations attendues impliquent un travail sur les équipements (extension ou création d'écoles) et sur les liaisons inter-quartiers. A ce titre, les principaux travaux concernent le réaménagement du carrefour des Forges et la construction de la rue Irène et Frédéric Joliot-Curie et de la passerelle sur l'Oise Nelson Mandela, le réaménagement du Pont Y pour y intégrer des liaisons douces et enfin le raccordement entre la RD200 et la rue Louis Blanc.

L'ancrage dans la démarche développement durable est maintenue intacte, et ce sur tous les volets qui la composent.

Ainsi, en matière environnementale, les principes sont ceux de l'économie d'espace, de la re-création d'espaces verts et de zones humides, de promotion de méthodes innovantes en matière de dépollution des sols, de collecte des déchets par colonnes enterrées, d'extension de réseau de chaleur, de prescriptions architecturales ambitieuses.

En matière sociale, prédomine la mixité sociale des constructions à l'échelle des îlots, du quartier, et plus largement de l'agglomération, en lien avec la thématique environnementale.

Pour ce qui concerne le développement économique, le projet urbain privilégie la mixité fonctionnelle avec la perspective de développement de locaux d'activités (ateliers, tertiaires) et de commerces en lien avec le développement du site des Marches de l'Oise.

Le projet de renouvellement urbain de Gournay-les-Usines s'intègre aujourd'hui dans la démarche Gare Cœur d'Agglo et en constitue la phase opérationnelle active. Pour autant les préoccupations initiales en termes de développement durable sont toujours aujourd'hui des objectifs majeurs que nous tenons à mettre en avant.

Que dit le SCOT ?

Le développement des infrastructures majeures constitue une opportunité de développement pour le territoire.

Il convient pour le territoire d'anticiper la réalisation de ces ouvrages en affectant tout le foncier nécessaire à l'installation des entreprises et à la réalisation de grands projets urbains qui devront accompagner l'arrivée du train à grande vitesse comme cela a été fait dans toutes les grandes villes qui ont accueilli ce train.

Les ports fluviaux

La CAC a mandaté le Syndicat mixte de la Vallée de la Brèche auquel elle appartient pour développer le port fluvial de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise à Nogent-sur-Oise ; une réflexion sera à mener, dans le cadre d'un projet économique global, pour développer de nouvelles activités, de type petite messagerie fluviale, en lien avec la liaison Seine Nord Europe et le développement de la navigation de loisirs. De leur côté, les carriers développent le quai sur l'Oise dont ils disposent à Saint-Maximin.

Deux projets complémentaires sont à mettre en réseau pour le développement de la navigation fluviale :

- **L'ec'eau port de Creil,** projet de port fluvial de 60 anneaux, labellisé port exemplaire par l'Etat en 2016
- **Le projet de port fluvial de Saint-Leu-d'Esserent** qui se développera sur le terrain de l'ancienne Sucrerie avec notamment la création d'un centre technique pour l'entretien de bateaux et une zone de stockage de bateaux à sec.

La complémentarité de ces différents projets nous permettra de reconquérir l'Oise comme outil de développement économique et touristique et de tourner l'agglomération vers son centre naturel.

La reconquête des friches industrielles

La préservation de la ruralité nécessite de contenir l'étalement urbain et pour ce faire, d'utiliser au maximum les terrains déjà urbanisés ; reconquérir les friches urbaines polluées est aussi l'occasion de développer une filière économique spécifique.

Les territoires du sud de l'Oise accueillent des friches industrielles ou des sites amenés à muter. Ces sites sont le plus souvent situés en secteurs déjà urbanisés, qui par ailleurs ne disposent que de très peu de foncier. Ils ont donc une valeur intrinsèque forte. Par contre, leur état (pollution, installations à démanteler) peut, assez fréquemment, faire obstacle à leur reconversion. La reconversion de ces zones passe par la mise en œuvre de dispositifs innovants permettant de rendre viable économiquement un certain nombre d'opérations.

L'ADEME propose aujourd'hui différents outils pour anticiper la mutation des sites par une meilleure connaissance de la pollution en amont des cessations d'activité. Cela permet de déterminer une affectation future cohérente avec l'état des sols, d'identifier les solutions de traitement existantes, la durée du traitement et son coût, et le cas échéant de programmer des travaux de recherche appliquée pour développer les technologies de dépollution.

Nous préconisons une démarche globale pour mobiliser le foncier au service du développement du territoire d'une part, et faire émerger une filière d'excellence locale. Nous pourrons nous appuyer en particulier sur la présence de l'INERIS, ses travaux en la matière et ses capacités à mobiliser la communauté scientifique. Une mission commune avec le développement de l'écologie industrielle est à étudier.

Que dit le SCOT ?

Le devenir des anciens sites industriels constitue un enjeu important.

Bien souvent pollués, ces sites nécessitent une surveillance fine. La résolution de la question de la pollution des sols part de l'identification exhaustive du foncier et d'un plan de dépollution.

Cour à Dro - Creil

Un contrat de ville au service du renouvellement urbain

Une partie de notre population est considérée comme fragile au regard notamment des critères de la politique de la ville. Elle doit pouvoir compter sur nous pour agir, pour améliorer ses conditions de vie.

L'actualité nationale (attentats, stigmatisations des territoires et habitants des banlieues, méfiances à l'égard de certaines communautés...) conjuguée aux effets de la crise, fragilise de plus en plus le pacte social qui fonde les relations entre les individus.

Le contrat unique de ville a vocation, en fédérant tous les dispositifs déjà existants, à couvrir l'ensemble des thèmes les plus importants pour les habitants des quartiers concernés pour la période 2015-2020 :

- **L'accès à l'emploi durable et à la formation**
- **Le développement du pouvoir d'agir et la citoyenneté active**
- **L'accès aux droits et le rapprochement entre individus et institutions**
- **L'accès aux soins et à la santé**
- **L'éducation et la réussite scolaire** de tous les enfants
- **L'amélioration du cadre de vie et la mobilité**
- **L'accès à la culture, au sport et aux loisirs** pour le plus grand nombre *(particulièrement les publics qui en sont éloignés)*
- **La sécurité, la protection** des publics fragiles et **la prévention de la délinquance**

Le contrat de ville doit permettre, grâce aux méthodes du développement social local, de repenser l'intervention publique en territoire politique de la ville, en partant des besoins exprimés par la population et en définissant avec celle-ci et l'ensemble des partenaires institutionnels un projet global pour le territoire.

Plus qu'un ensemble d'actions, le contrat de ville s'appuie sur un véritable projet urbain de cohésion sociale. Le rôle de la politique de la ville est de proposer et mettre en œuvre des actions, de faire émerger de nouveaux projets en fonction des besoins identifiés dans le diagnostic réalisé en amont du contrat mais aussi tout au long de la vie de celui-ci.

Le plan d'actions du contrat de ville 2015-2020 regroupe des actions phares en faveur notamment de l'éducation à la citoyenneté, de l'acquisition et la maitrise de la langue française et des savoirs fondamentaux, d'un contrat local de santé intercommunal, de la création d'activités installées en cœur de quartier, du développement des parcours résidentiels pour les entrepreneurs et de la création et l'animation d'un appartement pédagogique.

Le contrat de ville est nécessairement articulé avec la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance. Les premières actions pour la période 2015-2020 portent sur une structure innovante pour l'encadrement et l'accueil des élèves en situation d'abandon de scolarité, la création d'un centre de formation et de ressources des enseignants, un chantier de réinsertion des ex-détenus, une étude de sécurisation du réseau de transport, un protocole intercommunal de suivi et de traitement des exclusions temporaires et le déploiement de l'offre de Travaux d'Intérêts Généraux (TIG).

Dans la continuité des actions déjà entreprises, des actions fortes seront mises en place pour lutter contre les violences intrafamiliales. Outre l'intervenante sociale présente au commissariat de Creil qui apporte un soutien aux victimes et les permanences juridiques et psychologiques proposées par la Maison de la Justice et du Droit (MJD), nous développerons des actions de prévention de ces violences et de sensibilisation des professionnels et des familles : spots vidéo, formations pour faciliter le repérage des situations et l'orientation des victimes, offre de logements d'urgence.

Il convient également de poursuivre la dynamique engagée depuis plusieurs années en faveur du renouvellement et la réhabilitation du cadre de vie des habitants des quartiers les plus fragiles. C'est l'objet de la nouvelle convention de rénovation urbaine qui poursuivra la politique, déjà initiée sur notre territoire lors de la précédente génération de contrat, par la conception d'un projet urbain d'ensemble qui répond à tous les champs du développement durable : environnemental, social, économique, mais aussi gouvernance.

Forum de l'Emploi - Faïencerie de Creil

Que dit le SCOT ?

Le diagnostic met en exergue qu'une partie de la population du territoire ne dispose pas des moyens nécessaires pour s'exprimer, pour accéder aux équipements culturels, aux services de formations et de santé, etc.

Les villes du noyau urbain souffrent d'une image déclinante du fait, entre autres, de la concentration des populations précaires. Ainsi, en parallèle à la création de nouveaux équipements et d'emplois supplémentaires, **il apparaît nécessaire de former et d'éduquer la population locale pour que celle-ci puisse accéder aux équipements et emplois existants.**

Parc Alata - Creil

DES POLITIQUES À DÉPLOYER SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le développement urbain doit être en mesure de répondre à l'évolution des besoins des habitants et des entreprises sur les plans économique, social et environnemental.

L'utilisation des nouvelles technologies numériques pour améliorer la qualité des services publics, l'investissement dans des infrastructures adaptables, efficaces et respectueuses de l'environnement, la mise en valeur des capitaux humains et sociaux du territoire sont autant de principes qui doivent guider notre action dans le déploiement de nos différents politiques sur l'ensemble du territoire.

Des mobilités indispensables au développement de notre territoire

Le développement économique de notre territoire ne pourra porter ses fruits au profit de la population locale que si celle-ci est en capacité d'accéder aux emplois. Agir pour la qualité environnementale de notre cadre de vie nécessite des actions ciblées sur nos modes de déplacement.

Un plan de déplacement cohérent

Les réseaux de transports collectifs de la CAC et de la CCPSO permettaient d'ores et déjà une continuité pour les voyageurs dans leurs déplacements.

Il s'agit maintenant de créer un véritable réseau unifié, en cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU) dont l'élaboration a été confiée au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Brèthoise en partenariat avec les intercommunalités voisines intéressées. Nous veillerons particulièrement à améliorer le maillage du territoire pour les trajets domicile travail, l'accès aux zones d'activités et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que les dessertes le soir. S'il ne sera pas possible économiquement de déployer des lignes de transports régulières vers l'ensemble des villages ruraux, l'offre de Transport à la Demande sera améliorée et simplifiée.

Actuellement la desserte de notre territoire dépend de plusieurs opérateurs (urbains, interurbains, ferroviaires) dont les offres ne sont pas forcément coordonnées. Afin de satisfaire les besoins de déplacement d'un point à un autre sur le territoire, nous souhaitons proposer une offre globale, réfléchie en amont, partant des besoins des usagers, tout en tenant compte des contraintes des différentes autorités organisatrices de la mobilité qu'elles soient strictement locales ou non. Les besoins des secteurs les plus ruraux seront pris en compte à des conditions économiquement acceptables grâce au déploiement d'outils innovants.

Nous proposons d'associer les opérateurs et collectivités concernés afin d'envisager des adaptations de leurs offres respectives pour promouvoir l'offre la plus adaptée auprès des usagers dans une logique de service de qualité. Nous agirons pour la mise en place à terme d'une offre tarifaire commune et inédite.

Cette offre cohérente s'appuiera sur l'utilisation de l'étoile ferroviaire, dans le cadre à la fois du futur PDU et de l'ouverture de la liaison Roissy - Picardie.

Que dit le SCOT ?

En matière d'accessibilité et de mobilité, les enjeux sont de développer l'intermodalité et les circulations douces pour offrir une alternative à la voiture individuelle, préparer la réalisation de la liaison fluviale Seine Nord Europe, anticiper la réalisation de la liaison Roissy Picardie et fluidifier le réseau routier.

Les gares secondaires sont moins compétitives et souffrent d'un mauvais cadencement avec la gare de Creil.

Un investissement fort en faveur de la liaison Roissy – Picardie

Le 16 mars 2017 le Premier Ministre se rendait à Amiens pour signer au nom de l'Etat le protocole de financement du barreau Creil Roissy en présence de l'ensemble des financeurs. Il indiquait lors de sa prise de parole que l'Etat accompagnait résolument ce projet et respecterait intégralement ses engagements.

Cette signature officielle était accueillie par les Picards comme une juste reconnaissance car enfin un début de solution leur était apporté pour fluidifier et améliorer leurs trajets domicile travail. En effet l'absence de solution de mobilité peut devenir un frein dans l'accès à l'éducation ou à l'emploi et vient alimenter le sentiment d'assignation à résidence ou de déclassement social.

Le barreau Roissy-Picardie retenu en priorité numéro 1 par l'Etat suite aux travaux de la commission mobilité 21 n'est pas seulement lié à l'arrivée du TGV même si c'est une avancée importante. Il est avant tout conçu et validé par toutes les parties prenantes comme un double service TGV-TER pour des besoins de déplacements et de développement économique. Quotidiennement, 120 000 résidants des Hauts-de-France travaillent en Ile-de-France, dont plus de 15 % des salariés de l'Aéroport CDG qui résident en région Hauts-de-France. Le report modal de la route vers le fer pourrait représenter environ 20 à 25% du total du trafic sur la liaison (source SNCF). C'est sans doute à l'échelle nationale le projet qui offre le plus gros potentiel de report modal dans les 8 ans à venir.

La liaison Roissy-Picardie est donc une alternative très forte à l'augmentation du trafic et à la saturation des réseaux routiers, à l'augmentation du coût des transports individuels, à l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique. Les bénéfices apportés par cette liaison dépassent le territoire des Hauts-de-France. L'Ile-de-France va également être impactée positivement. Le barreau représente une formidable opportunité pour le développement de nombreux bassins de vie au regard du coût estimé. Les enjeux de coopération interrégionale sont importants et ont été démontrés par une étude conduite pour SNCF Réseau par les Agences d'urbanisme d'Ile-de-France, d'Amiens et de la Vallée de l'Oise.

Nous avons renouvelé avec force et détermination notre engagement aux côtés de l'Etat pour financer et accompagner cette infrastructure majeure pour notre territoire en débloquant une enveloppe de 1,315 M€ en mars 2017. Ces travaux doivent être entrepris dans les délais annoncés sans retard et sans décalage dans le temps.

La mise en valeur des gares secondaires de l'étoile ferroviaire

Si les gares secondaires de l'agglomération souffrent d'un désengagement croissant de la SNCF, **elles constituent pourtant un pilier pour promouvoir les modes de circulation alternatifs à la voiture individuelle et désengorger les principaux axes de circulation vers le centre de l'agglomération,** d'autant plus que certaines d'entre elles ont fait l'objet de travaux de rénovation. L'amélioration de leur desserte et de leur cadencement avec la gare de Creil, qu'il conviendra de négocier avec le Conseil régional et la SNCF, permettra d'y installer des parkings de délestage, des navettes pour desservir les points névralgiques de l'agglomération et des stations relais pour vélos électriques.

Nous réfléchirons avec la SNCF à l'instauration d'un « tram-train », ou train léger, qui permettra d'optimiser l'utilisation du réseau ferroviaire et de mieux mailler le territoire, même s'il n'est pas envisagé dans un premier temps de créer un service de tramway urbain.

Ces actions s'inscriraient ainsi dans notre volonté politique de promouvoir des modes de circulation durables et d'améliorer la qualité de l'air.

Circulations douces - Montataire

Le développement des circulations douces

La voiture doit perdre sa place centrale en ville pour pacifier l'agglomération et renforcer ainsi son attractivité. Il est essentiel que ce besoin de mobilité s'inscrive dans un cycle environnemental vertueux et pérenne.

Du fait d'une forte concentration de distances courtes, le cœur de l'agglomération se prête bien au développement des circulations douces, alternative durable à la voiture particulière. Le peu de place consacrée au vélo dans les aménagements entraîne une faible utilisation de celui-ci.

Adopté en 2013, le Schéma Intercommunal des Circulations Douces (SICD) de la CAC est une base de travail essentielle, partagée par les différents acteurs, qui traite à la fois des infrastructures (pistes, bandes cyclables...), des pôles de stationnement, de la signalisation adaptée et des services à mettre en place dans l'agglomération, dont une Vélostation en gare de Creil, tant pour les déplacements utilitaires (domicile-travail) que pour ceux liés aux loisirs. Le SICD doit à présent passer en phase opérationnelle et servir de guide d'aménagement au bénéfice du territoire.

Les circulations douces doivent également permettre de faciliter les déplacements au sein de l'agglomération entre le centre urbain et sa frange péri-urbaine et entre celle-ci et les communes rurales. En complément des aménagements déjà réalisés avec le concours du Département, certains grands axes de circulation devront faire une place plus importante aux vélos. Les bords de l'Oise et les chemins de halage offrent également des opportunités de création de circulations douces en lien avec le développement de la politique touristique de l'agglomération mais aussi au profit de la population locale.

Circulations douces - Nogent-sur-Oise

Salon de l'entrepreneuriat - Faïencerie de Creil

Le développement économique, fil rouge de nos actions

Le développement économique de notre territoire est un des enjeux majeurs de nos politiques. Au-delà d'actions spécifiques dédiées à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement de nouvelles filières, c'est l'ensemble de nos politiques qui œuvre pour une plus grande richesse de notre territoire et de notre population.

Un enjeu de développement qui dépasse les seules politiques économiques

L'action économique des collectivités n'est pas le seul levier pour développer et enrichir le territoire. S'il ne leur appartient pas de se substituer à l'initiative privée lorsqu'elle existe et qu'elle suffit à répondre à l'ensemble des besoins de la population, c'est par l'ensemble de leurs politiques publiques que les collectivités œuvrent au développement économique de leur territoire.

Au-delà des aides apportées aux entreprises - comme l'offre en immobilier d'entreprises - les politiques culturelles, touristiques, sanitaires et sociales et plus largement l'ensemble des services à la population créent les conditions pour attirer de nouvelles entreprises et pérenniser celles déjà installées. Si notre territoire reste marqué par la présence d'entreprises industrielles grandes ou petites, avec pour certaines d'entre elles des centres de recherche à vocation internationale, le secteur tertiaire se développe de plus en plus, l'artisanat persiste et le secteur agricole demeure très présent avec 39 exploitations agricoles.

L'agglomération Creil Sud Oise a d'ores et déjà décidé de s'engager aux côtés des deux autres agglomérations de l'Oise, celles de Beauvais et Compiègne, dans la création du pôle métropolitain de l'Oise (PMO). Suite à la fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais au profit des Hauts-de-France, les agglomérations souhaitent s'inscrire dans la dynamique régionale en valorisant leurs atouts communs. Le pôle métropolitain se veut être un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire dans l'Oise et contribuer à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire afin d'attirer et développer des activités économiques créatrices d'emplois, ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable à une échelle métropolitaine. Le pôle métropolitain sera doté de missions de coordination d'actions spécifiques ayant un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence de son territoire.

Il pourra exercer les activités nécessaires à la mise en œuvre des projets d'intérêt supra communautaire pour son développement, notamment en termes d'animation, de promotion et de gestion. Il assurera une mission d'expertise, d'étude et de coordination entre les acteurs du territoire, ainsi que la communication propre du pôle. **Il concentrera ses actions dans les domaines suivants :**

- **Accompagner les mutations industrielles ;**
- **Offrir un environnement favorable** aux entreprises et à leurs salariés ;
- **Soutenir l'innovation et le développement** de nouvelles filières ;
- **Valoriser ensemble l'image de territoire** d'innovation et d'industrie.

Que dit le SCOT ?

Le développement économique repose sur le lancement de grands projets visant à doter le territoire d'infrastructures nouvelles et à constituer de nouvelles vitrines pour le territoire, contribuant fortement à l'amélioration de son image.

Répondre aux exigences du tissu économique local et développer l'offre de locaux d'activités sont des enjeux majeurs, notamment afin de profiter de l'arrivée des grandes infrastructures de transport.

Le tourisme est un secteur encore peu développé au regard de la richesse du territoire et l'infrastructure commerciale liée au tourisme reste insuffisante.

Le tourisme, vecteur de développement économique

Le tourisme s'inscrit dans l'économie du territoire. A ce titre, il génère des richesses. Il est lié aux enjeux du territoire et à ses grands projets qu'ils soient intercommunaux ou communaux.

Il participe d'abord à améliorer la qualité du cadre de vie en valorisant ses atouts auprès des touristes : promotion de ses patrimoines, naturels, industriels, architecturaux notamment, mise en place d'une signalétique adaptée, mise en avant des circuits de circulations douces. Il participe ensuite à l'économie locale et stimule le développement hôtelier et l'offre touristique globale du territoire *(tourisme d'affaires, tourisme en famille)*.

Il sera nécessaire de réaliser avec l'aide de Oise Tourisme et de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative l'état des lieux du territoire pour avoir une vision du tourisme aujourd'hui. Nous adopterons ensuite un calendrier fixant les actions à mettre en place pour l'amélioration de la qualité de l'offre et les investissements à réaliser dans les années à venir.

Le tourisme de mémoire joue un rôle important dans le développement des sociétés et des territoires. Il permet au public de mieux comprendre le passé tout en participant à son enrichissement civique et culturel ; il contribue également à la vitalité économique et culturelle des territoires. Les principaux sites à visiter ne peuvent l'être qu'en s'inscrivant dans un contexte plus large porté par Oise Tourisme et d'autres collectivités dont l'histoire est plus directement liée aux combats ou à l'occupation. Célébrer le centenaire de la Grand Guerre sera l'occasion de valoriser également le patrimoine industriel en s'appuyant sur des associations comme l'AMOI.

Le patrimoine industriel fait partie intégrante de l'histoire et du développement de notre territoire qui conserve aujourd'hui de très nombreuses entreprises soucieuses de se faire connaître auprès du grand public. Le travail d'inventaire du patrimoine industriel mené par la CAC entre 2006 et 2011 et les recherches de l'AMOI sont des bases essentielles pour la connaissance du territoire et de ses filières. La Maison de la Pierre située à Saint-Maximin met en valeur un savoir faire très ancien dans l'industrie de la pierre.

Les voyageurs et visiteurs sont aujourd'hui de plus en plus connectés : la présence sur internet est indispensable et constitue une chance supplémentaire d'attirer des clients potentiels.

L'animation numérique du territoire fait partie intégrante de l'offre des offices du tourisme : site internet, blog, réseaux sociaux, avis de consommateurs, e-réputation, contenu, veille... sont autant de notions clés que de champs d'actions.

Nous souhaitons développer davantage ces services liés au numérique que ce soit en renforçant notre présence sur internet qu'avec des projets d'application mobiles ou de réalité augmentée.

Galerie du Front de Taille - Saint-Maximin

L'économie circulaire

L'éco-industrie est une industrie ayant pour objet de réduire la pollution et de protéger l'environnement par l'usage de procédés de fabrication qui ne polluent pas ou par des techniques antipollution ou de dépollution.

Nous nous associerons avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise qui a développé un outil pédagogique à destination des entreprises, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional, pour promouvoir l'écologie industrielle territoriale et expérimenterons cet outil sur une zone d'activités de notre territoire.

Nous valoriserons ainsi les entreprises du secteur industriel qui optimisent par leur intervention technique les flux entrants et sortants de matière. Nous contribuons également à organiser sur notre territoire les relations entre entreprises et à créer une filière innovante.

Base aérienne 110 - Creil

L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est devenue un des moteurs du développement économique. Elle permet de faire face aux défis de notre société en créant des économies locales non délocalisables et en dynamisant la création d'entreprises.

Dans ce domaine, nous nous appuierons sur les acteurs déjà présents dans l'agglomération pour accompagner et renforcer leurs initiatives, notamment dans le domaine de l'innovation, promouvoir les métiers et les qualifications et créer de nouveaux emplois accessibles à la population locale.

La création d'un outil industriel aéronautique

Dans le cadre de la reconversion de la base aérienne de Creil et après un diagnostic de faisabilité, nous souhaitons créer un pôle aéronautique au service du sud de l'Oise qui permettrait d'attirer des entreprises de cette filière sur le territoire. Nous nous doterions ainsi d'une identité aéronautique. Il faudra établir un lien avec les entreprises de Roissy qui seraient désireuses de s'implanter sur le site.

A moyen terme, avec la création du CFA AMESA, des formations supérieures dans le secteur de l'aérien pourront se développer avec l'IUT de Creil, en complément de la formation de maintenance aéroportuaire proposée par le lycée professionnel Rothschild à Saint-Maximin, le pôle aéronautique regroupant ainsi de l'économie et de la formation.

La reconversion du site Goss en campus industriel : une incitation à l'innovation

Fondée en 1892 par Voirin à Montataire, l'usine de presses et de rotatives, propriété du groupe Goss International, a une importance historique pour l'agglomération.

Le site se déploie sur 116 485 m² dont 45 000 bâtis et a compté jusqu'à 900 emplois. L'usine a fermé ses portes en 2013 laissant une friche industrielle qu'il convient de reconquérir.

La troisième révolution industrielle et économique se distingue des secteurs d'activité classiques de la production avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de communication.

Il s'agit de répondre à la diminution de la production de pétrole pour une transition vers un développement nécessitant une économie décarbonée.

Nous envisageons un campus industriel implanté au cœur de l'Oise pour inscrire les territoires dans cette troisième révolution industrielle en y intégrant la démarche écologique.

Le projet prévoit la création de plusieurs départements en un même lieu avec une pépinière s'adressant aux entreprises (PME/PMI) qui souhaitent après 2 ou 3 années d'activité s'engager dans un processus d'innovation, un centre de transfert technologique axé sur la validation de pré-industrialisation et un centre de recherche partagé permettant de faire le lien avec l'INERIS et le CETIM.

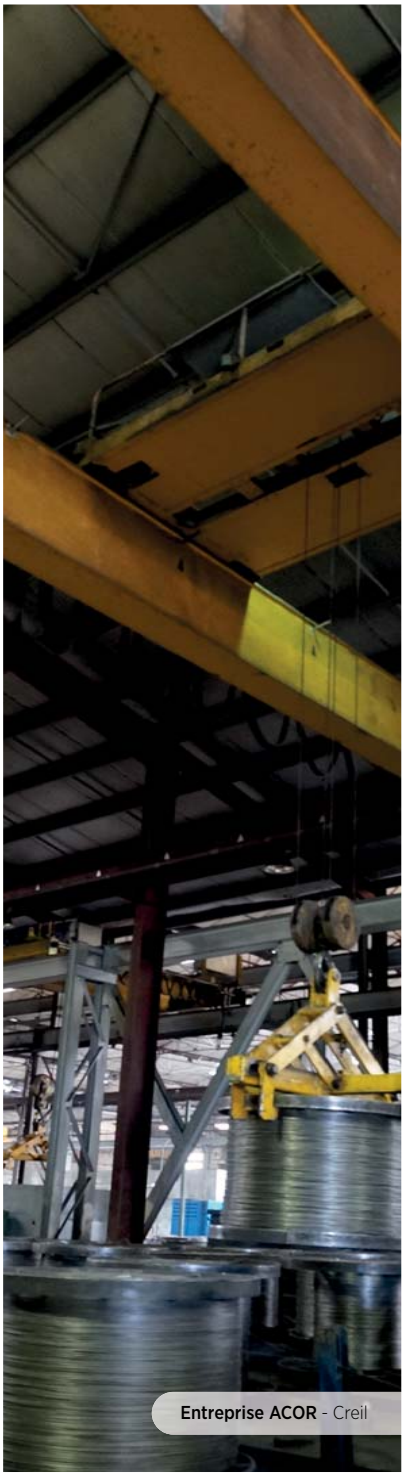

Entreprise ACOR - Creil

La promotion du commerce

Notre territoire a la chance de disposer d'une des plus grandes zones commerciales de France, à Saint-Maximin et Creil, qui offre à la population plus de 320 établissements et près de 5 000 emplois. S'il n'est plus question de l'agrandir, il conviendra de veiller à sa pérennité pour éviter la création de friches commerciales.

Parallèlement, nous nous attacherons au maintien des activités commerciales existantes dans les centres villes et centre bourgs, à l'implantation de commerces de proximité là où ils ont disparu, notamment en lien avec le développement de la politique touristique, ou lorsque cela ne sera pas possible, à la desserte des communes par des commerces ambulants. Nous veillerons également à la prise en compte de nouvelles formes de commerce et aux nouveaux modes de consommation des ménages (développement du e-commerce, intérêt renouvelé pour les circuits courts) dans l'élaboration de notre schéma de développement commercial.

Nous veillerons à la complémentarité des marchés de plein vent et des foires et à la prise en compte des opportunités d'implantations commerciales dans nos grands projets urbains. La poursuite de la manifestation « marché picard » organisée par la CCPSO participera également au soutien des producteurs locaux et au rayonnement et à l'image du territoire intercommunal.

Zone de Saulcy - Nogent-sur-Oise

Forum de l'Emploi - Faïencerie de Creil

Développer et valoriser les ressources humaines et notre territoire

Notre objectif est de favoriser l'accès à l'emploi sur notre territoire, pour nos habitants, en mettant en cohérence formations et besoins locaux et en s'adaptant aux évolutions de ceux-ci dans le respect des valeurs sociales qui sont les nôtres.

Agir pour l'insertion

Pour lutter contre le chômage et l'exclusion, la vocation du dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics est de favoriser l'insertion des personnes en grandes difficultés. Néanmoins, il est peu développé sur notre territoire. **Le processus de la gestion des clauses d'insertion doit être amélioré avec les différents acteurs** *(Mission locale de la Vallée de l'Oise, Réseau Coup de Main, Humando...)*

Le développement de ce dispositif d'insertion professionnelle participera, en l'élargissant à d'autres domaines, à lutter contre le chômage et l'exclusion, à éviter la marginalisation des personnes sans emploi et à multiplier les offres en tenant compte des impératifs économiques. Nous devons également aider par ce biais les porteurs de projet qui souhaitent créer des chantiers d'insertion ou des entreprises d'insertion.

L'expérience montre en effet que les clauses d'insertion sont un outil très efficace qui permet aux bénéficiaires d'acquérir des compétences et de renouer avec un rythme personnel plus compatible avec les exigences du marché du travail.

L'ACSO poursuivra l'investissement consenti par les deux EPCI qui l'ont précédé dans le fonctionnement de Sud Oise Recyclerie, association d'insertion créée en 2011 pour favoriser le recyclage des objets et matériels électroménagers et contribuer aux politiques d'insertion par l'emploi et qui emploie en permanence 16 personnes en insertion.

Par ailleurs, la politique de mise en valeur du patrimoine de la pierre sera également l'occasion de soutenir des chantiers d'insertion pour la restauration des bâtiments construits en pierre du sud de l'Oise.

Développer l'information

Il nous paraît capital de renforcer la sensibilisation et l'information des publics en matière d'emplois, de création d'entreprises. Ainsi nous souhaitons développer une offre d'événementiels dans cet esprit :

- **Salon de l'entrepreneuriat :**
  Ce salon annuel dont la 1ère édition a lieu en octobre 2016 valorisera la région Sud Oise qui est le territoire en Picardie enregistrant le plus grand nombre de création d'entreprises.

  Il s'agit de sensibiliser la population, les entreprises et les futurs créateurs aux aides que nous pourrons apporter à la création de nouvelles entreprises.

- **Forum de l'emploi :**
  Le Forum de l'emploi rassemble les populations de tous les quartiers et des zones urbaines comme rurales. Il offre la possibilité aux entreprises en situation de recrutement de tout secteur d'activité de rencontrer des personnes en recherche d'emploi et de leur proposer une insertion professionnelle.

  Il nous semble pertinent d'élargir cette manifestation à l'ensemble des territoires voisins pour renforcer l'action en mobilisant les entreprises désireuses d'embaucher et les acteurs de l'emploi (pôle emploi, mission locale) connaissant les demandeurs d'emploi. L'objectif est d'augmenter le nombre de recrutements.

Du CAP au Master

L'IUT à Creil est un appareil de formation proposant des formations de niveau 3 *(Diplôme universitaire de technologie)* **ainsi que des licences professionnelles** *(transport, logistique, collectivités territoriales...).* **Il s'agit d'une antenne de l'Université Jules Verne rattachée au site de Beauvais.**

Faute de trouver sur le territoire des formations (niveaux Master 1 et 2), les jeunes s'orientent vers des établissements de la région parisienne et pour certains d'entre eux choisissent d'y poursuivre leur carrière.

Cette situation finit par impacter notre territoire et explique en partie la tendance de nos entreprises à recruter en dehors du sud de l'Oise. Nous souhaitons développer des formations Master 1 et 2 afin de proposer une politique de filière type Licence Master Doctorat (domaine de la santé, environnement, maintenance industrielle) pour bénéficier d'une université de proximité sur notre territoire, renforcer la carte des formations et élever le niveau de compétences des jeunes du territoire.

Avec la régionalisation Nord/Pas de Calais/Picardie, l'Université Jules Verne devra composer avec les universités aujourd'hui indépendantes donc concurrentes de Lille, Dunkerque, Artois, Valenciennes. L'Université Jules Verne doit donc s'imposer plus encore et renforcer sa présence. Nous nous mobiliserons à ses côtés pour que ce projet soit pris en considération et puisse voir le jour.

Que dit le SCOT ?

L'un des enjeux du territoire est de faire de sa jeunesse un atout pour la créativité du territoire, enrichir les ressources humaines par l'augmentation du niveau de formation et maintenir l'emploi sur place.

La création d'entreprises est un générateur de richesse pour les territoires et constitue également un levier efficace de réinsertion sociale.

Une offre culture et loisirs au service de l'attractivité de notre territoire

Le bien vivre ensemble passe par l'accès de tous à une offre diversifiée d'activités culturelles, sportives et de loisirs, vecteur de cohésion sociale et territoriale. Notre mission est d'aller encore plus loin dans le développement de ces politiques qui contribuent à donner une image positive de notre territoire.

La dimension événementielle

La dimension activités/évènements fait de plus en plus corps avec le territoire : de l'évènement local, on est passé à l'événement comme enjeu culturel et de développement pour un territoire. La création de temps forts sera un levier pour améliorer, dynamiser et faire rayonner les territoires.

Le développement par les villes, qui conserve la compétence culturelle, d'une offre complémentaire, régulière, échelonnée et adaptée sur notre territoire permet de favoriser la fréquentation des événements, le brassage du public et la mobilité des habitants. Il s'agit alors pour la Communauté d'agglomération d'en faire la promotion, notamment via les outils numériques. En mettant en commun l'énergie et la créativité des services culturels des villes, puis en associant les principaux lieux de diffusion du bassin de vie, nous pourrons améliorer la cohérence d'ensemble de l'offre culturelle et monter en gamme mais sans oublier la promotion des artistes locaux moins connus.

Un travail de réflexion doit nécessairement être engagé avec l'ensemble des structures en charge de la programmation et de la diffusion afin de connaitre leurs spécificités, leurs ressources, les contraintes de chaque lieu et les problèmes rencontrés pour renforcer les moyens d'actions de notre territoire dans le domaine culturel.

Nous pourrions imaginer des manifestations culturelles annuelles pour :

- **Valoriser notre territoire,** son patrimoine, ses paysages, ses musées et monuments classés ou inscrits
- **Accroître la fréquentation des lieux culturels**
- **Proposer un accompagnement spécifique** en faveur des groupes et des publics dits éloignés de la culture pour faciliter l'accès aux lieux culturels
- **Mobiliser un large public et favoriser sa circulation sur tout le territoire.**

La fréquentation des lieux culturels dépend aussi de sa desserte par les moyens de transport en commun, y compris le soir ; une attention particulière devra être portée à l'accessibilité de ces lieux ; à ce titre l'opération « Allez-y en bus » devra être réexaminée à l'aune du nouveau territoire.

L'organisation d'une biennale de la photographie industrielle, dans le prolongement de la manifestation organisée sur les villes de la CAC et à Saint Maximin en 2013 et 2015, sera l'occasion de promouvoir l'image en tant que vecteur culturel tout en mettant en valeur notre patrimoine industriel et ceux qui y travaillent. Ainsi l'édition 2017 était intitulée « l'homme au travail ».

Nous proposerons de créer ou soutenir des événements sportifs pour promouvoir le sport pour tous, valoriser les clubs locaux reconnus et bénéficier de leurs compétences techniques. Nous envisageons également de renforcer notre collaboration avec les grands clubs d'athlétisme afin de fédérer les ressources et les athlètes et renforcer la présence d'une filière d'excellence sur notre territoire. Ainsi l'organisation des Jeux Olympiques puis des Jeux Paralympiques à Paris en 2024 est une occasion unique de mettre en valeur les équipements sportifs majeurs de notre territoire.

En complément de l'initiative de la Région Hauts-de-France de se proposer comme « base arrière » pour l'accueil des équipes, nous proposerons nos installations pour les entraînements dans certaines disciplines mais aussi pour accueillir des épreuves pour les sports en démonstration (*hors palmarès officiel)* quand ils seront choisis.

Que dit le SCOT ?

Un territoire assez riche en offre de loisirs :
Avec les nombreux espaces naturels et patrimoniaux, les sites culturels et la base nautique, le territoire dispose de nombreux atouts pour attirer les excursionnistes et offrir à ses habitants une qualité de vie satisfaisante.

En effet, la culture, le sport et les loisirs occupent une place privilégiée dans la société contemporaine et sont directement concernés par les problématiques liées à l'économie, au tourisme, à l'enseignement, à la santé et à la cohésion sociale.

Marché 100% Picard

Usimages

Un « Pass'Agglo » pour un accès facilité aux équipements culturels et sportifs

Le noyau urbain et péri-urbain de l'agglomération est riche en équipements publics dans les domaines culturels et sportifs :

- **A Creil,** les médiathèques, l'Espace Henri Matisse, la Grange à Musique, la Locomotive, le Conservatoire municipal de musique et de danse (C.M.M.D), le Studio musique, le Musée Gallé-Juillet, la Maison de la Faïence...
- **A Montataire,** la piscine intercommunale...
- **A Nogent-sur-Oise,** la médiathèque Maurice Shumann, le Château des Rochers, le Conservatoire Communal de Pratiques Musicales (C.C.P.M), le Studio son & Studio vidéo, l'Office Municipal Culturel et Evénementiel (O.M.C.E), l'Ecole Municipale des Sports (E.M.S), les Accueils de Loisirs, le Centre nautique de Nogent-sur-Oise/Villers...
- **A Villers-Saint-Paul,** la Bibliothèque Colette, le Centre nautique de Nogent-sur-Oise/Villers, l'Accueil de Loisirs...
- **A Saint-Leu-d'Esserent,** la Base de Loisirs...
- **A Saint-Maximin,** la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise, le Musée des Bombardements, la médiathèque, des Ateliers de sculpture sur pierre...

Les communes plus petites ne peuvent évidemment pas offrir la même diversité d'équipements à leurs habitants qui doivent de fait acquitter des tarifs supérieurs pour accéder aux pratiques culturelles et sportives.

Afin de promouvoir l'image de la nouvelle agglomération auprès de la population et de renforcer le lien social par un accès facilité à ces équipements, **nous mettrons en place un « pass agglo » qui permettra à chaque habitant de l'ACSO de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'accès à l'ensemble des équipements culturels et sportifs de l'agglomération dont les communes et syndicats intercommunaux propriétaires se seront associés à la démarche.** A terme nous envisagerons l'extension de ce pass privilégié à d'autres services publics.

Résidence des Marais - Creil

Une politique de l'habitat ambitieuse

Nous souhaitons agir pour le développement de notre territoire par une politique de l'habitat ambitieuse, permettant à chacun *(ménages moyens ou modestes, personnes âgées ou jeunes...)* de trouver dans notre agglomération un logement adapté à ses besoins et de bonne qualité environnementale.

Les actions du Programme Local de l'Habitat

La CAC avait adopté un Programme Local de l'Habitat (PLH) le 4 décembre 2013 qu'il s'agit de conduire à son terme tout en préparant son élargissement à l'ensemble du territoire.

Quatre objectifs principaux sont affirmés :

- **Maintenir ou attirer sur place les ménages modestes ou moyens**
- **Améliorer le parc de logements** dégradés ou inadaptés
- **Permettre un logement autonome sur place** pour les petits ménages âgés ou jeunes
- **Consolider et préserver l'effort réalisé pour améliorer le parc social et privé**

Le PLH se décline en 13 fiches actions associées à un budget dédié de plus de 4 M€ sur 6 ans auquel s'ajoutent les moyens financiers du Programme d'Action Foncière établi avec l'EPFLO. En complément, un Programme d'Action Foncière spécifique sera élaboré avec l'EPFLO dans le cadre du projet urbain « Gare, Cœur d'Agglomération ».

Notre ambition est de mettre en place une politique d'attribution partagée au sein du parc social qui passe au préalable par une connaissance fine de son occupation et de ses dynamiques. Après une étude sur la fragilisation sociale des ensembles immobiliers constituant le parc social du territoire, nous aboutirons à l'élaboration d'un programme opérationnel visant la mise en œuvre de politiques publiques partagées, notamment par la création d'un outil commun de suivi et d'évaluation des attributions de logements.

Pour l'amélioration du parc privé, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été lancée en juillet 2013 afin de rénover 214 logements dégradés sur une durée de 3 ans. L'opération porte majoritairement sur la résorption de l'indignité et la lutte contre la précarité énergétique. Sa prolongation pour deux années supplémentaires a été engagée.

Il existe une commission locale de

la copropriété afin d'inciter les copropriétés à adopter de bonnes pratiques, par l'échange et la diffusion de l'information auprès d'elles. Un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) a été lancé en septembre 2014 pour une durée de 3 ans sur la copropriété de la Roseraie à Creil qui représente 999 logements. A l'avenir un observatoire des copropriétés sera mis en place dans son intégralité.

Dans le cadre des actions déjà engagées, nous continuerons d'agir :

- **Pour un parcours de l'habitat** adapté à tous les publics.
- **Pour l'amélioration du parc social et en priorité pour la rénovation énergétique de celui-ci.** Nous avons proposé de nous appuyer sur les interventions des autres partenaires financiers que sont le Conseil Régional et le Conseil Départemental de l'Oise.
- **Pour l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien et la construction neuve** en mettant en place un dispositif d'aides qui soit compatible dans le temps avec la richesse de l'ACSO. Le dispositif permettra d'amender les aides existantes du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise afin de bonifier la solvabilité des ménages de l'agglomération.
- **Pour les ménages les plus fragiles** pour lesquels le parc locatif social neuf n'est pas accessible. Les servitudes de logement mises en place dans les Plans Locaux d'Urbanisme et dans le cadre de la « Charte de Diversification de l'Habitat » devront comprendre une part de logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) qui sont destinés aux personnes en difficulté. Il s'agit de développer une offre de logements avec des niveaux de loyers bas.

En complément, nous agissons aussi en faveur de populations plus spécifiques : Ainsi, notre objectif est d'appuyer les réseaux œuvrant pour le logement des jeunes actuellement existants sur l'agglomération et de faciliter la transition vers l'accès au logement de ce type de public de manière temporaire ou définitive.

La mise en œuvre d'un guichet unique jeune permettra de mieux informer, orienter et accompagner les jeunes générations dans la recherche et les démarches administratives liées à l'accès au logement.

Pour optimiser le maintien dans un domicile des personnes dépendantes, l'adaptation des logements à la dépendance et au vieillissement est prise en compte dans la mise en œuvre de l'OPAH. Cette thématique devient de plus en plus prégnante en analysant les perspectives d'évolution de la population dans les deux parcs. Un diagnostic permettant de cibler les logements les moins adaptés au vieillissement doit être réalisé.

En ce qui concerne l'habitat des gens du voyage, une étude de faisabilité est en cours pour créer une aire d'accueil des gens du voyage sur Nogent-sur-Oise. Par ailleurs la validation d'un site de réalisation de l'aire de grand passage sur la commune de Creil (près du hameau du Plessis-Pommeraye) est acquise. Nous recherchons des terrains et réalisons les premières études d'opportunité pour la réalisation d'une aire d'accueil sur Montataire. La répartition du nombre de places de caravanes par commune reste néanmoins à préciser. Bien entendu, les communes péri-urbaines et rurales non concernées par l'obligation d'avoir une aire d'accueil des gens du voyage et qui n'avaient pas créé ce type d'équipement sur leur territoire préalablement à la création de l'ACSO ne pourront pas se voir imposer l'implantation de places.

En parallèle, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement des gens du voyage sédentarisés présents sur le territoire.

Que dit le SCOT ?

Le territoire dispose d'un parc de logements très tourné vers le logement collectif social.

Il conviendrait de poursuivre la diversification du parc de logements pour attirer de nouvelles catégories de populations. Pour enrayer la dégradation du bâti ancien, de nouveaux dispositifs devront voir le jour concernant l'habitat indigne et indécent, l'amélioration énergétique des logements, le ravalement des façades et la lutte contre les marchands de sommeil.

Résidence les Martinets - Montataire

La rénovation énergétique des logements

Selon l'étude conduite par l'Union Régionale des organismes HLM (URH), le parc social picard a un niveau de performance correct avec 2/3 des logements présentant des performances énergétiques moyennes. Mais seulement 13% bénéficient d'un niveau d'isolation permettant de s'approcher des standards qui s'appliquent désormais à la production neuve à l'échelle nationale.

Sur le parc de logements sociaux existants, les actions d'amélioration conduites par les bailleurs ont été importantes. Les bailleurs ont privilégié des programmes de petits travaux qui ont permis d'améliorer le service offert aux occupants, mais rarement de modifier significativement le positionnement des immeubles concernés dans la hiérarchie qualitative de l'offre. De plus, une partie du parc de l'agglomération a pu bénéficier des aides de l'ANRU dans le cadre des cinq programmes de rénovation urbaine. Il est donc nécessaire d'agir sur le reste du parc afin de proposer une qualité énergétique à l'ensemble des occupants.

Pour cette raison, nous avons prévu dans le PLH d'intervenir sur le parc de logement tant privé que public et d'impulser dans le cadre de l'OPAH des travaux d'amélioration énergétique des ensembles immobiliers les plus anciens.

Dans le parc privé, des actions de repérage et de sensibilisation sont réalisées dans ce cadre lors des visites des logements assurées par un architecte conseil et un diagnostiqueur des performances énergétiques des logements. En septembre 2014, le lancement du Pass Rénovation a notamment permis de traiter une partie de ces contacts et d'augmenter les projets de rénovation énergétique. Le dispositif d'OPAH a été accompagné par la dynamique du Conseil Régional qui a lancé un Service Public de l'Efficacité Energétique. La CAC a en effet été sélectionnée parmi les 24 sites expérimentaux en Picardie.

La mise en place d'une caisse d'avance des subventions publiques a également contribué à la réussite du dispositif. Cet outil permet de faciliter la mise en œuvre des travaux. Du fait de leur aspect expérimental, le déploiement de ces outils sur l'ensemble du territoire de l'ACSO sera à étudier en lien avec le Conseil régional et dans le respect des capacités financières de la collectivité.

Dans le parc social, l'objectif est de renforcer l'attractivité en fournissant une qualité sur l'ensemble du territoire, notamment sur le parc n'ayant pas bénéficié du premier programme de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Nous concentrerons les aides en direction de quelques gros projets de réhabilitation innovants et significatifs.

Résidence Tumerelle - Creil

Des actions en faveur d'une indispensable cohésion sociale

La fraction de notre population la plus fragile doit pouvoir compter sur nous pour améliorer ses conditions de vie et accéder aux services publics quelque soit l'endroit où elle vit, les moyens dont elle dispose ou les handicaps dont elle souffre.

L'accès aux services publics

L'accès aux services publics est une problématique grandissante pour les habitants des communes rurales qui ne bénéficient plus de ces services dans leurs communes et connaissent parfois des difficultés à se déplacer jusqu'aux centres urbains.

Nous veillerons à rapprocher les services de ces habitants, éventuellement par la création de maisons de services publics dans les zones les plus éloignées du centre de l'agglomération. La création de l'ACSO ne doit pas non plus s'accompagner d'un éloignement des services intercommunaux qui doivent rester au contact de la population. Nous négocierons avec les partenaires habituels de l'agglomération (Kéolis, Association départementale d'information sur le logement…) pour que leurs services soient délivrés au plus près des populations rurales.

La Communauté d'agglomération veillera également à créer les conditions pour permettre aux communes qui le souhaiteraient de travailler ensemble et de développer les services qu'elles offrent à leur population, notamment dans les secteurs de l'aide à la personne et la petite enfance.

Depuis 2006, la Maison de la Justice et du Droit (MJD) offre à tous les habitants de l'agglomération un outil de justice de proximité pour apporter une réponse rapide concernant leurs droits et obligations. Des greffiers, conseillers juridiques, avocats et d'autres professionnels du droit y tiennent des permanences régulières. Grâce à des associations spécialisées, la MJD propose également des permanences en matière d'aide aux victimes.

Depuis 2016, la MJD accueille également un service d'accueil unique du justiciable animé par un greffier mis à disposition à temps plein par le Tribunal de grande instance de Senlis.

En matière de citoyenneté, nous privilégions une approche globale des questions touchant à la jeunesse : éducation, parentalité, protection, santé, mal-être, prévention de la délinquance. A ce titre, nous poursuivrons notre action dans la lignée des nombreuses actions entreprises en matière de lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaire, de prévention des violences et de la récidive mais aussi de lutte contre les discriminations et de maîtrise des compétences clés.

La tarification éco-solidaire de l'eau

L'eau est une ressource si vitale qu'il semble inconcevable d'en priver des habitants en raison de la faiblesse de leurs moyens.

Nous expérimenterons jusqu'en avril 2018 sur l'ancien périmètre de la CAC le dispositif prévu par la Loi Brottes qui permet aux personnes dont les revenus sont les plus faibles un accès à l'eau potable à un tarif raisonnable sans pénaliser les autres populations et en sensibilisant les habitants à une consommation davantage maîtrisée.

Dans ce cadre, nous maintiendrons le dispositif préexistant d'aides curatives gérées par les CCAS, mettrons en place un fonds de soutien aux initiatives d'accès à l'eau et à l'assainissement pour les personnes non raccordées (SDF…) et mettrons en place une aide préventive afin que la facture « normale » de chaque foyer ne dépasse 3% de ses revenus. Le bilan de l'expérimentation permettra de décider de sa pérennisation et son élargissement à l'ensemble du territoire.

L'accessibilité aux bâtiments et au réseau de transport

La loi de 2005 sur le handicap visait à mettre en accessibilité l'ensemble des bâtiments publics mais aussi des réseaux de transport public. La CAC avait voté un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en mars 2015 que l'ACSO conduira à son terme tout en étudiant son extension au reste du territoire.

Notre territoire bénéficie d'un nombre conséquent d'arrêts de transport urbain, qui constituent autant de points d'accès au réseau. Nous les rendrons accessibles en commençant par ceux fréquentés de manière importante, situés à proximité de pôles de santé ou pouvant accueillir un public présentant des difficultés de mobilité, et poursuivrons la modernisation du parc d'autobus.

Au-delà du simple respect des obligations réglementaires et législatives, la mise aux normes de tout ou partie des points d'arrêts du réseau profitera à la fois aux personnes à mobilité réduite au sens strict mais également à l'ensemble des usagers (notamment personnes âgées, femmes enceintes et parents d'enfants en bas âge) par un aménagement des véhicules et des points d'arrêts permettant une plus grande fluidité des montées et descentes dans les véhicules.

NOTRE VISION POUR 2040
UN TERRITOIRE DURABLE, ÉQUILIBRÉ ET RÉUNIFIÉ

Le présent projet de territoire constitue une 1ère pierre dans la construction d'un nouveau territoire que nous imaginons à l'horizon 20 ans autour de 4 axes stratégiques identifiés :

1. Une intercommunalité qui aura su placer l'habitant au cœur de son projet en l'impliquant de manière démocratique,
2. Un territoire qui aura su construire une identité autour de laquelle se réunir,
3. Un territoire qui aura su prendre le virage de la transition écologique vers le développement durable,
4. Un territoire qui aura su dynamiser son développement économique.

Un chantier majeur transversal à ces 4 axes : les déplacements

Une intercommunalité qui aura su placer l'habitant au cœur de son projet en l'impliquant de manière démocratique

En 2017 : l'ACSO, nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la CAC et de PSO mais un éloignement des habitants qui connaissent trop peu l'ACSO et son action.

En 2040, réussite par l'orientation des projets et politiques de l'ACSO vers la satisfaction des besoins quotidiens des habitants, en articulation avec les communes :

- **Amélioration du cadre et de la qualité de vie**
  (nature, alimentation et habitat de qualité, développement des loisirs, santé...)

- **Amélioration des mobilités**

- **Amélioration de l'attractivité économique, développement de l'emploi et des formations**

- **Mutualisation d'équipements et de services bien comprise...**

Conditions :
Une plus forte implication des citoyens dans la définition de ces politiques et projets par des procédures de démocratie participative *(concertation, co-production)*

Idée :
Vers la reconnaissance d'un « temps citoyen » qui favorise la disponibilité pour s'investir sur son territoire.

Serre municipale - Creil

Plan Paysage - 2018

Un territoire qui aura su construire une identité autour de laquelle se réunir

En 2017 : l'ACSO, nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la CAC et de PSO. Comment réunir le territoire et ses acteurs, développer un sentiment d'appartenance ?

En 2040, identité du territoire construite avec les acteurs et habitants autour de :

- **L'appui sur le passé et sa valorisation :**

  mémoire et patrimoine industriel, mémoire et patrimoine culturel autour de la pierre, maintien du caractère rural des villages du territoire

- **Une image renouvelée :** verte et dynamique
  - qualité de vie attractive *(services, mobilités douces et propres, qualité de l'habitat, productions agricoles de proximité et de qualité, équilibre urbain-rural, forte présence de la nature et de l'eau...)*

  - Dynamisme économique avec une diversité des secteurs de développement *(économie circulaire, éco-activités, troisième révolution industrielle, développement tourisme vert, patrimonial, de loisirs de plein air...)*

- **Une offre éducative culturelle et sportive renforcée** pour les jeunes du territoire *(« Pass'Agglo »)*

- **Un maillage du territoire par une offre diversifiée de mobilité**
  (tram-train sur l'étoile ferroviaire, téléphérique urbain, voies vélo, sentiers piétons, voie sur l'Oise...)

Etang - Saint-Maximin

Un territoire qui aura su prendre le virage de la transition écologique vers le développement durable

En 2017 : l'enjeu de la qualité de vie pour tous, de la réduction des pollutions (air) bien identifié.

En 2040, le territoire est devenu une éco-cité exemplaire :

- **Forte réduction de la pollution de l'air** par un fort recul du recours à la voiture individuelle *(interdiction diésel, développement réseau mobilité électrique, piétonisation des centres-villes, etc.)*

- **Reconquête réussie de la qualité écologique** des cours d'eau et des berges

- **Une urbanisation maîtrisée** *(zéro étalement urbain),* ceinture verte *(productions maraîchères bios et espaces naturels),* « Poumon vert »

- **Forte réduction des consommations énergétiques** *(rénovation thermique du bâti, efficacité...)* et développement de production ENR *(solaire, géothermie, biogaz...)* notamment dans des bâtiments neufs à énergie positive

- **Développement de l'économie circulaire** et incitation à la sobriété des consommations par la création d'une « Contribution Creilloise pour la Transition Énergétique ».

Un territoire qui aura su dynamiser son développement économique

Atouts en 2017 : situation géographique, projets structurants nationaux (TGV Roissy – Creil – Picardie, Canal Seine Nord Europe…) et d'agglomération (Gare cœur d'agglo).

En 2040, le territoire a dynamisé son développement économique par :

- **Le développement touristique :**
  tourisme vert, fluvial, de loisirs de nature *(sports, escalade…),* tourisme culturel patrimonial et mémoriel, événementiels culturels…
  L'accessibilité renforcée par des systèmes de transports propres et performants permet un flux de visiteurs qu'ils soient du territoire ou de l'extérieur. La proximité de la région parisienne en fait une destination aisée pour de courts séjours au vert.

- **L'économie circulaire et le développement d'éco-activités** *(développement de compétences expertes en dépollution notamment des sols pollués, éco-conception, etc.).* Le développement de formations supérieures dans ces domaines sur le territoire *(BTS, masters…)* a offert des perspectives aux jeunes du territoire et de la main d'œuvre qualifiée pour les entreprises du territoire.

- **Un commerce qui est revenu dans les centres-villes en lien avec le développement du e-commerce** *(magasins d'exposition en centre-ville et zones logistiques en périphérie),* retour des commerces de proximité.

Avis des Habitants

Scénario sur le développement[1] :

DES POINTS FORTS :
L'instauration d'un dialogue au sein du territoire avec l'habitant au cœur du projet ; la prise en compte du bien-être des habitants et des enjeux écologiques et économiques ; des politiques publiques majeures *(transports, mobilité, développement économique, emploi, formation, tourisme)* ; la préservation du patrimoine culturel et environnemental ; la recherche d'un équilibre sociologique.

DES PISTES DE PROGRÈS :
Rajouter des étapes intermédiaires, des objectifs de court et moyen termes et des modalités opérationnelles ; peu de prise en compte des écarts existants au sein de la population ; pas de proposition sur le vieillissement de la population ; peu de pistes de coopération avec les EPCI voisins ; pas de traitement des questions relatives aux « biens communs » ; quel traitement de l'image négative de l'ACSO à l'intérieur et à l'extérieur ?

DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES INITIATIVES SUR LESQUELS S'APPUYER :
Rôle primordial du tissu associatif ; mobilisation des réseaux *(élus, entrepreneurs, commerçants, syndicats, aménageurs, établissements de formation)* et des conseils citoyens ; nécessité d'essaimer le projet au sein de la population et d'aller à la rencontre des habitants.

[1] *Réunion publique - 18 novembre 2017*

Projet «Gare, Cœur d'Agglo»

Base de loisirs - Saint-Leu d'Esserent

ANNEXES

Concertation
Fiscalité
Présentation des 11 communes de l'Agglomération Creil Sud Oise

Concertation

Le Conseil de développement

Une partie des citoyens souhaitent être écoutés de manière permanente et être associés aux décisions qui les concernent. Le rôle d'un Conseil de développement est de permettre aux habitants et acteurs du territoire de se forger une opinion éclairée en favorisant la capacité à appréhender les projets à moyen et long terme, d'évaluer le travail accompli à l'échelle intercommunale et de proposer des pistes de développement à partir de l'expérience et la réflexion des citoyens sur l'avenir de l'intercommunalité.

Pour aller vers une co-élaboration des politiques publiques, une bonne connaissance des enjeux de l'intercommunalité par un public ancré au cœur des territoires est devenue nécessaire.

La concertation

L'enjeu de la concertation est de rendre les habitants acteurs en les informant, en expliquant les projets de manière concrète et directe pour favoriser les échanges et créer les conditions d'un dialogue constructif, en travaillant autour de points de vue différents. Il est devenu primordial de s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants et acteurs du territoire dans le montage des projets, de rendre compte et d'apporter des réponses à tous de manière régulière et conviviale, sous forme de rendez-vous rythmant l'avancée des projets.

Dès que cela s'avère possible, aller avec les habitants vers la co-élaboration permettra de favoriser l'appropriation de la chose publique, sa reconnaissance, sa légitimité.

Cela nécessite de former tout le monde (habitants, acteurs de terrain, techniciens, élus) aux techniques de concertation.

Réunion publique Projet de Territoire - Roussloy

Fiscalité

Sur le plan fiscal et financier, le bilan de la fusion entre Pierre Sud Oise et la Communauté de l'Agglomération Creilloise est pour le moins contrasté.

Du côté de PSO, les villes sont globalement gagnantes et les contribuables perdants alors que du côté de la CAC, c'est l'inverse. Pour autant, la nouvelle Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ne perçoit pas en 2017 de recettes supplémentaires autres que celles que la CAC et PSO ont perçu en 2016.

Sur le plan financier :

Pour les villes de Creil, Montataire, Nogent sur Oise et Villers Saint Paul les changements sont très limités puisqu'elles étaient déjà soumises au régime de la « fiscalité professionnelle unique ». Elles perdront cependant, à cause de la fusion, quelques dizaines de milliers d'euros du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), versés par l'Etat.

Pour les communes de Cramoisy, Maysel, Rousseloy, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Saint Vaast les Mello et Thiverny, en revanche, les modifications seront plus importantes. Tout d'abord, les recettes provenant de la fiscalité des entreprises sont désormais perçues par l'ACSO et reversées à chaque commune par l'intermédiaire d'une « attribution de compensation » dont le montant sera dorénavant fixe qu'une nouvelle entreprise s'installe ou qu'une autre ferme malheureusement ses portes. Par contre, elles sont globalement bénéficiaires au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Sur le plan fiscal :

La loi Notre du 7 août 2015, qui a rendu obligatoire la fusion et la naissance de la nouvelle Agglomération Creil Sud Oise, a également imposé d'harmoniser les taux relatifs aux taxes correspondant à ses ressources : taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises.

Ainsi, le calcul des taux, très encadré par la loi, n'a pas laissé la souplesse nécessaire à la nouvelle gouvernance de l'agglomération dans les choix qui pouvaient être opérés.

Les taux moyens pondérés (taux ex CAC et ex PSO) ont donc été appliqués comme l'exige la loi avec des répercutions plus ou moins importantes en fonction des foyers et des communes.

De plus, pour complexifier encore davantage ce calcul, la taxe d'habitation des communes ex PSO était composée de deux parties distinctes : le taux communal additionné de la part dite départementale. Cette ancienne part départementale de la taxe d'habitation (environ 8%) qui leur était versée depuis la réforme de la taxe professionnelle est désormais perçue par l'ACSO qui la rembourse intégralement aux communes via l'attribution de compensation.

Il appartenait ensuite aux communes de répercuter (ou pas) à la baisse l'intégralité de cette part sur les foyers fiscaux lors du vote du taux communal de la taxe d'habitation. Ce choix leur appartenait librement. Il est important de noter d'ailleurs que les budgets des communes ont été durement impactés par les baisses de dotations de l'Etat. Les marges de manœuvre sont diminuées et il est nécessaire de maintenir les services publics en direction des habitants. Selon les choix opérés par les communes, les contribuables de l'ex PSO ont pu être soumis à des hausses plus ou moins importantes de leur fiscalité.

Il convient ainsi de rappeler que la fiscalité locale finance les services rendus aux habitants et les projets portés par l'agglomération pour renforcer son attractivité dans les domaines du développement économique, de l'habitat ou encore du transport ; elle bénéficie donc directement à l'ensemble des habitants.

Expo portrait chinois Projet de Territoire - ACSO

Présentation des 11 communes de l'Agglomération Creil Sud Oise

Opération Roissy-Picardie - Creil

CRAMOISY
60173

Caractéristiques :

Village entre la rivière et les coteaux, dans un écrin de verdure avec une forte dominance de la pierre.

Présentation des principaux projets de la commune :

- Accès piétons entre le centre bourg et la salle des fêtes
- Création d'un jardin d'enfants
- Installation d'un city stade
- Réfection et mise aux normes du jeu d'arc

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

- Création d'une police intercommunale
- Création d'un parking à la gare dans le cadre de « Gare, Cœur d'Agglo » avec arrêts des trains plus fréquents
- Mutualisation de moyens *(balayeuse, etc.)*
- Pistes cyclables

Nombre d'établissements actifs (2013)

› 38

dont agriculture	› 2	dont services	› 19
dont industrie	› 3	dont administration publique	› 6
dont contruction	› 8		

Population (2013)

› 734

Variation de la population (entre 2008 et 2013)

› +2.5%

% - de 29 ans

› 39.1%

% + de 60 ans

› 15.5%

Densité

› 116.5 hab/km²

Nombre de ménages (2013)

› 291

Superficie

› 6.3 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)

› 299

Emploi total (2013)

› 267

Taux de chômage

› 7.5%

Nombre de logements

› 338

CREIL
60175

Population (2013)
› 34 262

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› -0.2%

% - de 29 ans
› 48%

% + de 60 ans
› 14%

Densité
› 3 039 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 12 385

Superficie
› 11.1 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 11 795

Emploi total (2013)
› 16 046

Taux de chômage
› 24%

Nombre de logements
› 13 444

Caractéristiques :

Ville centre de l'agglomération creilloise, Creil bénéficie d'un positionnement attractif aux portes de l'Ile de France. Grâce à sa desserte routière et ferroviaire, elle bénéficie de la proximité directe de la métropole parisienne et de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Elle se situe au coeur d'un bassin de vie de plus de 130 000 habitants et constitue aussi une entrée vers la Région des Hauts de France offrant une proximité directe à l'Oise, aux massifs forestiers et aux sites touristiques du département.

L'identité de la ville est liée à son passé industriel et aux grands ensembles d'habitation situés sur son territoire qui font l'objet, depuis 2007, d'un projet de renouvellement urbain.

Présentation des principaux projets de la commune :

- La valorisation de la ville comme « porte » touristique de la vallée de l'Oise et du territoire Oise *(liaison TGV Roissy Picardie)*
- L'amélioration de la cohésion urbaine et sociétale de la ville *(désenclavement, aménagement des espaces publics, équipements, requalification et diversité habitat via le NPNRU Hauts de Creil)*
- Le développement d'un centre-ville de Creil élargi, réinventé autour des berges de l'Oise, de l'île Saint Maurice, du projet « eceau'port » et du projet « Gare, Cœur d'Agglo », et centre névralgique de l'animation de la ville
- La valorisation du savoir-faire industriel pour faire émerger de nouvelles filières sources d'emplois *(reconversion base aérienne, développement parcs d'activités)*

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

- Diversifier le territoire pour développer ses compétences (tourisme, loisirs, événements)
- Jouer les complémentarités *(développement économique, habitat, cadre de vie)*
- Mutualiser des services pour obtenir des économies d'échelles

Nombre d'établissements actifs (2013)
› 2 330

dont agriculture	› 2	dont services	› 1 686
dont industrie	› 81	dont administration publique	› 361
dont contruction	› 200		

MAYSEL
60391

Caractéristiques :

Maysel est la conséquence de deux spécificités territoriales : son environnement au coeur du massif forestier du bois Saint Michel et, son ouverture sur la vallée du Thérain et ses zones à plus forte densité urbaine.

Ainsi, Maysel revendique son statut villageois, non pas comme résurgence d'un passé révolu, mais comme l'affirmation d'une identité préservée.

Son caractère résidentiel, sa proximité, son environnement, sont autant de spécificités qui font de Maysel un village où il fait bon vivre.

Présentation des principaux projets de la commune :

• L'aménagement sécuritaire accessible à tous et l'enfouissement des réseaux de la Rue du Petit Marais et de la Grande rue.

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

• La préservation des zones humides, du massif forestier du bois Saint Michel et des terres agricoles.

Nombre d'établissements actifs (2013)
› 5

dont agriculture	› 0	dont services	› 2
dont industrie	› 1	dont administration publique	› 1
dont contruction	› 1		

Population (2013)
› 204

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› -1.7%

% - de 29 ans
› 28.9%

% + de 60 ans
› 24.1%

Densité
› 64 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 97

Superficie
› 3.7 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 97

Emploi total (2013)
› 8

Taux de chômage
› 7.8%

Nombre de logements
› 104

MONTATAIRE
60414

Population (2013)
› 12 843

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› +0.6%

% - de 29 ans
› 43.3%

% + de 60 ans
› 18.5%

Densité
› 1 204.8 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 4 950

Superficie
› 10.7 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 4 755

Emploi total (2013)
› 5 078

Taux de chômage
› 23.7%

Nombre de logements
› 5 220

Caractéristiques :

Montataire s'est construite sur la vallée du Thérain et sur les coteaux *(quartier d'habitat social des Martinets, classé en quartier prioritaire de la ville).* L'industrie, métallurgique surtout, a marqué toute son histoire et reste largement présente avec en particulier Arcelor-Mittal.

La population de Montataire est en grande majorité de condition ouvrière et employée, avec l'apport au fil des décennies de populations immigrées venues travailler dans les grandes entreprises de la ville. Le tissu associatif est largement développé que ce soit dans les domaines sportifs, culturels, ou de lien social.

Présentation des principaux projets de la commune :

- En lien avec la Communauté d'Agglomération la priorité reste la revitalisation des sites industriels de GOSS et de STILL.
- La ville réhabilite une halle industrielle *(Halle Perret)* pour en faire un centre culturel dédié principalement à la musique, à dimension intercommunale.
- L'aménagement des berges du Thérain en cheminement piétonnier entre le hameau de Magenta et le centre-ville, la poursuite du renouvellement urbain du quartier des Martinets sont aussi des projets importants.

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

- Partant du principe que la coopération intercommunale résulte de la volonté des communes, et que la structure intercommunale doit rester un outil à la disposition des communes, les attentes touchent évidemment à la bonne mise en oeuvre des services qui ont été créés.
- L'Agglomération peut et doit avoir un rôle d'aide à la réflexion sur l'aménagement d'un bassin de vie et d'emploi – le bassin Creillois – dans le respect des compétences et de l'indépendance des communes.
- Son rôle en matière de développement économique en lien avec les services des villes est essentiel, tout comme en matière de déplacement, de tourisme ou d'environnement.

Nombre d'établissements actifs (2013)
› 739

dont agriculture	› 7	dont services	› 468
dont industrie	› 63	dont administration publique	› 88
dont contruction	› 113		

NOGENT-SUR-OISE
60463

Caractéristiques :

Nogent sur Oise possède quelques spécificités qui forgent son identité :

- 30% de son territoire est une zone agricole, rappelant ainsi les origines de la commune
- Une proportion importante de copropriété privée
- Une politique dynamique en faveur du vivre ensemble qui s'illustre par des événements culturels et sportifs, ainsi qu'un dense tissus associatifs
- Une volonté d'investir les nouvelles technologies comme un levier de développement et d'attractivité du territoire tout autant qu'un outil pour réparer les fractures socio-économiques
- Nogent ville monde, ainsi la municipalité a favorisé la création de plusieurs jumelages *(Allemagne, Angleterre, Pologne, Palestine, Italie...et d'autres à venir)*

Présentation des principaux projets de la commune :

Un pôle ressource scientifique et technologique par l'intermédiaire de la Maison d'Activités des Sciences et des Technologies, gérée pour partie pour l'association Créathèque.

Cette dernière ayant pour objectif d'accueillir des micro-entreprises *(ou start-up)*, la ville se chargeant quant à elle de mettre en oeuvre des ateliers éducatifs en direction du public *(enfants, adultes, etc.)*

- La Rénovation Urbaine, la ville porte 2 Programmes de Rénovation Urbain :
  > **Obier-Granges,** projet majeur et d'actualité qui a vu la reconstitution d'une offre de logement en dehors des quartiers concernés, et dont le projet phare est la construction d'un équipement sportif et socioculturel.

  > **Les Rochers,** une des premières copropriétés privées à bénéficier d'un dispositif de rénovation urbaine (2004), illustrant l'expérience de la ville en la matière.
- Des équipements sportifs de denses et complémentaires, la ville mène deux projets d'investissements visant à créer deux pôles sportifs, le premier à dominante « sports d'intérieurs » dans le cadre de l'équipement inscrit dans le programme de rénovation urbaine, le second à dominante « sports d'extérieurs » dans le cadre de l'extension/rénovation du complexe George Lenne. A cela s'ajoute la rénovation à venir de la piscine de Nogent/Villers qui sera la troisième composante « sports nautiques ».
- La collectivité attache également une importance déterminante au cadre de vie, en écho à la politique menée en faveur du vivre ensemble, un effort particulier a été déployé en faveur d'une politique pragmatique de Tranquillité Publique.

Nombre d'établissements actifs (2013)

› 956

dont agriculture	› 2	dont contruction	› 103	dont administration publique	› 131
dont industrie	› 32	dont services	› 688		

Population (2013)
› 18 753

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› -0.9%

% - de 29 ans
› 42.3%

% + de 60 ans
› 20.2%

Densité
› 2 514 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 7 013

Superficie
› 7.5 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 6 694

Emploi total (2013)
› 5 234

Taux de chômage
› 18.3%

Nombre de logements
› 7 517

VILLE DE Nogent sur-Oise

GRANDIR . S'OUVRIR . TRANSMETTRE

- Nogent est également marquée par l'existence de nombreux espaces verts publics ou privés et envisage la restauration d'un espace naturel situé en zone humide sur le site du Marais Monroy. Cette création enrichira le nombre de lieux où la Ville rencontre la Nature sur le territoire communal.
- Enfin, Nogent-sur-Oise s'est également attachée depuis de nombreuses années, à développer une politique culturelle répondant aux aspirations de l'ensemble de sa population.

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

- En écho au travail mené par la ville de Nogent sur Oise, tout autant qu'au projet de territoire de l'agglomération, il pourrait être pertinent de travailler à forger l'identité de la nouvelle agglomération et de ses habitants.

  Plus que l'addition de nos caractéristiques ou que le plus petit dénominateur commun, l'identité d'ACSO doit tout autant tracer les perspectives des prochaines décennies que favoriser leur appropriation par les habitants.
- Les communes transférant leur compétence économique, qui plus est Nogent sur Oise perdant son rôle au sein du SMVB, et compte tenu de TPU, il importe que ACSO se dote d'une politique économique forte et ambitieuse de nature à répondre aux incertitudes des communes.

  Pour la ville de Nogent sur Oise : le port fluvial, le Sarcus, la zone Saulcy, ou encore le site Montupet/Laigneville. Il s'agit aussi d'accompagner indifféremment tous les porteurs économiques de projets en faveur du territoire et dans une logique de complémentarité/péréquation.
- Des logiques de complémentarité pourraient être davantage poussées à la fois dans les équipements publics existants *(cf. les projets sportifs nogentais)* tout autant que les politiques publiques, à ce titre le « pass agglo » est une bonne piste.
- Un territoire plus vaste peut aussi ouvrir des logiques de mutualisation plus pertinente et permettre de dépasser les difficultés d'aujourd'hui.

  Ainsi, ACSO pourrait se positionner pour porter le projet d'une fourrière automobile *(en régie ou en DSP)*, voire même d'une fourrière animale. La mutualisation expérimentée sous l'ère de la CAC pourrait être réaffirmée notamment sur les questions de plus en plus onéreuses et sensibles comme l'informatique.

ROUSSELOY
60551

Caractéristiques :

- Commune rurale avec une activité agro alimentaire.
- Commune isolée des communes voisines de plusieurs kilomètres.
- Présence de l'eau et de carrières partout dans l'agglomération, limitant en cela l'extension de constructions.

Présentation des principaux projets de la commune :

- Accompagner toutes les activités agricoles et industrielles dans une démarche de développement durable ; Ceci facilité par un environnement plus sain au niveau des pesticides car le territoire agricole de notre commune a été converti à l'agriculture biologique
- Construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir une nouvelle mairie.

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

- Qu'elle nous laisse notre indépendance à certains niveaux, en concertation avec l'ACSO bien sûr et d'ailleurs nous n'avons pas le choix.
- Conservation de notre alimentation en eau potable tant par sa qualité que par sa distribution exclusive à nos habitants.
- Que l'ACSO nous déclare la CEINTURE VERTE de son nouveau territoire.
- Nous pouvons et désirons être une des vitrines de l'ACSO quant à la qualité de vie de ses habitants et notamment par son agriculture biologique et par la même fournir à ses habitants des produits bio en circuit court.

Nombre d'établissements actifs (2013)
› 23

dont agriculture	› 2	dont services	› 13
dont industrie	› 3	dont administration publique	› 3
dont contruction	› 2		

Population (2013)
› 305

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› +0.1%

% - de 29 ans
› 38.1%

% + de 60 ans
› 20.6%

Densité
› 78.8 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 109

Superficie
› 3.9 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 111

Emploi total (2013)
› 40

Taux de chômage
› 11.6%

Nombre de logements
› 119

ST-LEU D'ESSERENT
60584

Caractéristiques :

Saint Leu d'Esserent, Villers sous Saint Leu, Précy sur Oise et Blaincourt les Précy constituent une continuité urbaine de 14 000 habitants. Ce regroupement de fait se caractérise par un grand nombre de services communs *(Poste, impôts, collège, services de proximité, associations...)* qui en font un véritable bassin de vie distinct du bassin creillois.

- Saint Leu d'Esserent se situe au carrefour de 4 grands territoires fortement contrastés, et entretient avec chacun des relations spécifiques qu'elle souhaite maintenir et développer.
- Saint Leu d'Esserent possède un patrimoine particulièrement important : architectural, historique *(Abbatiale, ensemble monastique Clunisien quartier médiéval)* et naturel *(Oise, base de loisirs, parc...)*. La valorisation et l'exploitation de ce patrimoine constitue le principal socle du développement culturel, touristique et économique de Saint Leu d'Esserent.

Nombre d'établissements actifs (2013)

› 257

dont agriculture	› 10	dont contruction	› 40	dont administration publique	› 31
dont industrie	› 20	dont services	› 156		

Présentation des principaux projets de la commune :

Deux projets d'intérêt régional sont en cours :

• Le port fluvial de Saint Leu d'Esserent avec création d'un port-étang, d'une escale fluviale, d'un centre technique et l'accueil de bateaux résidents.

• La valorisation de patrimoine architectural et historique à travers :
> La reconstitution de l'ensemble du domaine monastique de 12ème siècle, et l'aménagement de son environnement ;

> La création d'un centre culturel, évènementiel et touristique au sein de ce domaine.

Autres projets actuels concernant l'aménagement local :

• Le développement industriel (projets EDF, port de commerce, autres industries).

• L'amélioration du cadre de vie *(nouveau restaurant scolaire, installations sportives, parc naturel de la Garenne, amélioration du trafic routier...).*

• La création de nouveaux quartiers d'habitation et reconversion des friches industrielles.

• L'amélioration et le développement des voies de communication *(canal Seine nord Europe, Trans'Oise, liaison Creil Chambly, les liaisons ferroviaires et routières...).*

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

• La reconnaissance de la continuité urbaine et du bassin de vie que constitue Saint Leu d'Esserent *(bourg centre)* avec Villers sous Saint Leu, Précy sur Oise et Blaincourt les Précy.

• Faciliter le maintien et le renforcement des services et commerces et services de proximité sur ce bassin de vie.

• Faire de Saint Leu d'Esserent un centre touristique majeur intégré dans un véritable centre touristique prenant sa place dans un ensemble plus large : « la vallée de l'Oise, véritable destination touristique ».

Population (2013)
› 4 640

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› -0.2%

% - de 29 ans
› 37.1%

% + de 60 ans
› 20.7%

Densité
› 354.5 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 1 914

Superficie
› 13.1 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 1 836

Emploi total (2013)
› 1 091

Taux de chômage
› 11.8%

Nombre de logements
› 2 006

ST-MAXIMIN
60589

Population (2013)
› 3 099

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› +4.2%

% - de 29 ans
› 44.2%

% + de 60 ans
› 15.5%

Densité
› 2 51.3 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 1 248

Superficie
› 12.3 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 1 229

Emploi total (2013)
› 4 247

Taux de chômage
› 13.5%

Nombre de logements
› 1 305

Caractéristiques :

Zone d'activités tertiaire et économique de 125 hectares, 5000 emplois et plus de 300 enseignes pour 3200 habitants. St-Maximin est la capitale de la pierre *(exploitation de carrières à ciel ouvert)*. Elle regroupe 50% de logements sociaux.

C'est un potentiel tourisme en devenir autour de la pierre et du musée du bombardement *(ville détruite à 95% en 1944)*. Commune en bordure directe de la rivière Oise.

Présentation des principaux projets de la commune :

- Coeur de ville : restructuration du centre-ville pour créer un vrai coeur de ville (place piétonne, logements, valorisation des sentes, maison de santé, adaptabilité, etc.).
- Création avec l'OPAC d'une résidence sénior/service de 33 appartements adaptés et 10 maisons individuelles.
- Création d'un lotissement de 125 logements *(individuels et collectifs privés et sociaux)*.
- Création d'un parc de loisirs et de détente de 2 hectares.
- Création d'un lotissement de 4 parcelles individuelles.
- Installation d'un baraquement témoin de l'après-guerre et qui servira de musée-mémoire.
- Remise aux normes d'accessibilité pour tous des voiries et bâtiments ERP.
- Poursuite des travaux de raccordement à l'assainissement non collectif.
- Nouvelle signalisation pur la ville.
- Réflexion pour un nouveau lieu pour la restauration des enfants de l'école primaire.

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

- Solidarité de territoire qui devra se traduire par une coopération efficace et adaptée aux besoins de la population.
- Actions pour l'amélioration de la mobilité sur le territoire *(transports en commun et liaisons piétonnes et cycles)*.

Nombre d'établissements actifs (2013)
› 507

dont agriculture	› 5	dont services	› 414
dont industrie	› 34	dont administration publique	› 26
dont contruction	› 28		

ST-VAAST LES-MELLO
60601

Caractéristiques :

La commune de St-Vaast-Lès-Mello est un village rural typique à préserver. C'est aussi un village de carrières toujours en activité. Il est bordé d'espaces classés naturels sensibles, cogéré avec le conservatoire des sites naturels de Picardie : E.N.S. des Marais de Chantraine et E.N.S. des Marais de la Plaine.

Particularités architecturales : Eglise St Lambert : monument classé du 12ème siècle ; deux lavoirs ; hameau de Barisseuse avec ancien corps de ferme en pierres de taille datant du 18ème siècle.

Présentation des principaux projets de la commune :

- Réalisation d'un groupe scolaire comprenant : 6 classes – une salle pour le périscolaire- une salle de restauration – une médiathèque – mise en place de parking attenant.
- Valorisation des sentes piétonnes.
- Suivi du plan de gestion de l'étang et des marais.

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

Tourisme et sport :
- Développer et structurer la pratique de l'escalade.
- Création d'un site d'hébergement lié à l'escalade.
- Création d'un hébergement pour Classes vertes.

Photo © JJ DAUBRESSE

Nombre d'établissements actifs (2013)
› 45

dont agriculture	› 7	dont services	› 24
dont industrie	› 3	dont administration publique	› 2
dont contruction	› 9		

Population (2013)
› 1 088

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› +3.9%

% - de 29 ans
› 42.8%

% + de 60 ans
› 17.3%

Densité
› 136 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 422

Superficie
› 8 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 409

Emploi total (2013)
› 79

Taux de chômage
› 10.5%

Nombre de logements
› 458

THIVERNY
60635

Population (2013)
› 1 066

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› 2.4%

% - de 29 ans
› 40.4%

% + de 60 ans
› 18.5%

Densité
› 517.5 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 454

Superficie
› 2.1 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 404

Emploi total (2013)
› 160

Taux de chômage
› 18.2%

Nombre de logements
› 487

Caractéristiques :

Commune semi-urbaine située aux portes de la C.A.C. mais enclavée entre Montataire et Saint Leu d'Esserent.

Présentation des principaux projets de la commune :

- Construction de 110 logements en continuité et en harmonie avec le projet de la ville de Montataire « halle Perret ».
- Remise aux normes des accessibilités.
- Voiries pour les rues Marinoni, Henri Barbusse, Victor Hugo et Place du 8 mai.
- Construction d'une bibliothèque.

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

- Amélioration de la mobilité sur notre territoire.
- Ecoute des petites et moyennes communes.
- Que les décisions importantes soient votées à l'unanimité des Maires.

Nombre d'établissements actifs (2013)
› 51

dont agriculture	› 1	dont services	› 34
dont industrie	› 2	dont administration publique	› 5
dont contruction	› 9		

VILLERS-ST-PAUL
60684

Caractéristiques :

Commune avec une forte population jeune et à la vie associative dynamique, Villers-Saint-Paul est localisée dans la vallée industrielle de l'Oise : son territoire se compose d'un plateau agricole et d'un coteau boisé au nord, d'une partie urbanisée centrale marquée par la prépondérance de l'habitat pavillonnaire et d'une partie sud occupée majoritairement par une plateforme chimique délimitée par la rivière de l'Oise. Par ailleurs, le territoire est traversé par la RD 200 et par la ligne Paris-Saint-Quentin. En outre, il présente un nombre d'équipements publics supérieur à celui de communes de taille similaire.

Parmi les points structurants, on peut signaler le Parc de la Brèche, parc récréatif urbain dont le pouvoir d'attraction dépasse les frontières de la commune ainsi que l'Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, église du XIIème siècle classée Monument Historique.

Présentation des principaux projets de la commune :

- **Réaménagement du centre-ville :** La commune souhaite procéder à une revitalisation urbaine par un projet de réaménagement de son centre-ville qui affirmera la centralité de l'endroit et favorisera sa dynamisation commerciale. Elle appuiera son identité en améliorant la lisibilité de la ville.
- **Valorisation de la Brèche :** La commune souhaite continuer de mettre en valeur les bords de Brèche par l'aménagement d'une coulée verte *(circulations douces, espaces récréatifs et détente, etc).*

Attentes de la commune vis-à-vis de l'agglomération :

- Dans le domaine du développement économique et de l'emploi, l'ACSO jouera un rôle majeur au travers du projet Gare Coeur d'Agglo et de l'arrivée du TGV en 2020.
- Dans le domaine du logement, l'ACSO doit poursuivre le travail préexistant autour de l'amélioration de l'habitat mais aussi travailler à la mise en oeuvre d'une offre de logements diversifiés et de réels parcours résidentiels.
- Dans le domaine de la cohésion sociale, l'ACSO doit prolonger et conforter le travail mené à l'échelle de l'agglomération en matière de Politique de Ville.
- Dans le domaine du développement durable, l'ACSO aura un rôle prépondérant à jouer du fait de ses compétences *(tourisme vert, activités sportives de plein air, gestion des déchets, transports publics, eau et assainissement, ...).*

Nombre d'établissements actifs (2013)

› 274

dont agriculture	› 3	dont services	› 171
dont industrie	› 37	dont administration publique	› 30
dont contruction	› 33		

Population (2013)
› 6 431

Variation de la population (entre 2008 et 2013)
› +1.8%

% - de 29 ans
› 43.1%

% + de 60 ans
› 17.2%

Densité
› 1 304 hab/km²

Nombre de ménages (2013)
› 2 441

Superficie
› 4.9 km²

Nombre de ménages fiscaux (2013)
› 2 298

Emploi total (2013)
› 274

Taux de chômage
› 18.7%

Nombre de logements
› 2 609

27/11/17

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

AVIS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Terre d'Histoire, terre d'Avenir

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Avis sur le Projet de Territoire

Le Conseil de Développement a été mis en place le 14 juin, son bureau a été élu le 26 juin, il a désigné son Président le 03 Juillet 2017.

A peine installés, les membres du C.D. ont assisté aux réunions sur le Projet de Territoire. Ils ont été nombreux à participer aux 11 réunions publiques, aux ateliers des 3 et 5 octobre et à la restitution publique du 18 novembre.

Il a fallu un gros travail pour appréhender en aussi peu de temps, un sujet inconnu et complexe pour la quasi-totalité des membres qui n'avaient jamais étudié un Projet de Territoire et qui ont découvert à la fois cette nouvelle intercommunalité et ses compétences.

Les membres du Conseil de Développement tiennent à exprimer leur satisfaction quant à la méthode utilisée pour les aider à partager leurs idées sans aucune réticence et à provoquer de l'intelligence collective indispensable à ce genre d'exercice.

Ils se sentent accompagnés et soutenus et remercient Gallia Basmaison pour son travail structuré, fidèle et rigoureux.

Le territoire de l'ACSO est un regroupement géographique et humain nouveau, il n'a pas encore d'identité. Ainsi faut-il progressivement construire avec les habitants une vision commune. L'identité ne s'impose pas, l'image non plus. Il existe déjà de fait une difficulté pour les habitants à appréhender l'échelon intercommunal, ses compétences, ses projets et les moyens dont il dispose.

Il faut dépasser cette difficulté et assurer la promotion de l'ACSO, expliquer son fonctionnement, ses enjeux.

Les élus de l'agglomération ne sont pas issus du suffrage universel direct, ils ne sont pas identifiés et reconnus comme le sont les élus des communes, ils sont à distance.

La ruralité n'est pas l'élément commun qui rassemble un territoire très diversifié, c'est une caractéristique à préserver pour veiller à un équilibre avec le cœur très urbain de l'agglomération. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) veille au respect des caractéristiques typiques des zones rurales, péri urbaines et urbaines. Chaque pôle doit, en fonction de sa physionomie, à la fois trouver son propre équilibre et un équilibre commun. Il est nécessaire de faciliter l'usage des services en zone rurale, il est important de préserver, même en zone dense, un cadre urbain où l'environnement est respecté.

Ce qui lie les habitants de ce territoire diversifié c'est leur exigence de qualité de vie. A l'échéance 2020, la fin du mandat communautaire, Gare cœur d'agglo n'est pas l'actualité prioritaire notamment tant que le barreau n'est pas confirmé.

Il ne faut pas bâtir la partie urbaine et d'aménagement du projet autour du dossier Gare cœur d'agglo en partant des aspects ferroviaires. Que le barreau TER/TGV Picardie se fasse ou non, cela ne doit pas empêcher d'imaginer le développement du cœur de l'agglomération et différents scénarios.

La réalisation du projet Gare cœur d'agglo ne fera que renforcer la nécessité de prévoir des infrastructures adaptées, dans tous les cas il faut résoudre les problèmes existants : densité et difficulté de circulation, de stationnement, nécessité du développement des circulations douces et du maillage du réseau de transport en commun, un problème qui concerne l'ensemble du territoire.

L'ACSO doit partir des besoins des habitants pour construire une vision prospective et non l'inverse.

Il faut se saisir des problèmes du quotidien et maintenant apporter des solutions concrètes, ce qui n'exclut pas de mener des projets de transformation à court et moyen terme sans négliger les perspectives réalistes à long terme.

La concertation n'est pas évoquée dans le document que le Conseil de Développement a eu à étudier, il s'agit pourtant d'une modalité fondamentale pour la légitimité et la bonne mise en œuvre du projet.

L'existence même du Conseil de Développement repose sur la nécessité de concertation, concertation devenue obligatoire dans toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Une fois adoptée, la délibération sur le Projet de Territoire ne doit pas rester technique, elle doit être accessible à tous les publics et devenir un outil de communication.

Il faut vulgariser le document afin que chacun ait envie de le lire. Les messages stratégiques doivent découler sur des plans d'actions.

Le Conseil de Développement aborde le projet de Territoire sous un angle thématique en privilégiant deux axes principaux le développement territorial à travers le développement économique et le bien être des habitants.

Seront abordés prioritairement :

- **Le développement économique,**
- **Le bien être** *(cadre de vie, Cohésion sociale, habitat, accès aux services publics),*

Puis :
- Les infrastructures,
- Le transport et la mobilité,
- La ruralité et l'environnement.

Le Conseil de Développement fait du Développement Economique de l'Agglomération Creil Sud Oise une priorité.

L'avenir du territoire repose sur la capacité à revitaliser des zones délaissées, à préserver et à développer l'ensemble des espaces dont la vitalité n'est plus à prouver et ce de manière complémentaire en profitant de la diversité et des atouts de l'ensemble du tissu économique des 11 villes.

Le développement économique est la clef de voute pour donner des opportunités de formation puis d'emplois aux habitants du territoire, ils doivent être aidés de manière simple dans leur recherche. Les acteurs agissant pour le développement économique doivent trouver des modalités pour favoriser le lien et les passerelles afin de faciliter les démarches des demandeurs d'emplois et afin de simplifier la création d'entreprises.

La dispersion des professionnels est un obstacle pour beaucoup et un frein pour tous.

L'agglomération doit jouer un rôle fédérateur pour rendre plus fluide et évidente les démarches de tout un chacun. Le développement économique doit permettre de maintenir un tissu commercial varié et présent sur l'ensemble de l'agglomération. Il doit de manière volontariste donner une place à l'économie circulaire et à l'économie sociale et solidaire afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Le deuxième axe fondamental et transversal privilégié par le Conseil de développement est le Bien-être.

Au-delà du développement économique déterminant pour l'avenir de l'agglomération, le Conseil de Développement considère que l'ACSO doit avant tout veiller au bien-être de ses habitants. Cette notion transversale englobe de nombreux sujets, habitat, cohésion et mixité sociale et générationnelle, accès aux services publics, au sport à la culture, favoriser la mobilité et les déplacements et bien entendu favoriser la santé au sens large du terme.

Conseil d'installation

Développement économique

**Fondement du développement économique :*

- **Lancement de grands projets visant à :**
  - doter le territoire d'infrastructures nouvelles
  - constituer de nouvelles vitrines pour le territoire
  - Améliorer l'image du territoire
- **Enjeux majeurs :**
  - répondre aux exigences du tissu économique local
  - développer l'offre de locaux d'activité

**L'enjeu dépasse l'action économique des collectivités :*

- **L'ensemble des services à la population créent les conditions pour :**
  - Attirer de nouvelles entreprises
  - Pérenniser celles déjà installées

- **La nature des entreprises existantes :**
  - Entreprises industrielles grandes et petites
  - Développement du secteur tertiaire
  - Persistance de l'artisanat
  - Présence du secteur agricole

** L'économie circulaire:*

- **Association avec des partenaires pour promouvoir l'écologie industrielle :**
  - Expérimentation des outils existants
  - Valorisation des entreprises qui utilisent des procédés de fabrication qui ne polluent pas ou des techniques antipollution ou de dépollution

** L'économie sociale et solidaire*

- **Favoriser les économies locales non délocalisables en s'appuyant sur les acteurs déjà présents pour :**
  - Accompagner et renforcer leurs initiatives
  - Promouvoir les métiers et les qualifications
  - Créer de nouveaux emplois

Les grands thèmes du Développement Economique sont :

L'INDUSTRIE

LE COMMERCE

LE TOURISME

L'ECONOMIE CIRCULAIRE

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'INSERTION FORMATION & EMPLOI

SARCUS - Nogent-sur-Oise

Base aérienne - Creil

L'industrie

Le projet de reconversion du site Goss

La reconversion s'orienterait vers l'implantation d'un campus industriel dont les activités répondraient à la diminution de la production de pétrole pour une transition vers un développement nécessitant une économie décarbonée.

Reconversion en campus industriel, en pépinière d'entreprises *(PME/PMI)* souhaitant après 2 ou 3 années d'activité s'engager dans un processus d'innovation, un centre de transfert technologique axé sur la validation de pré-industrialisation et un centre de recherche partagé permettant de faire le lien avec l'INERIS et le CETIM.

Avis du Conseil de Développement

Les habitants s'interrogent sur l'avancée du dossier, suite notamment aux vandalismes dont a fait l'objet ce site *(très mauvaise image pour notre territoire)*.

Il est donc urgent de communiquer sur l'évolution des démarches entreprises par l'A.C.S.O., afin de donner des réponses concrètes sur le travail accompli.

Projet concernant Still Saxby

Cette usine, spécialisée dans la fabrication de matériel de levage et de manutention *(chariots élévateurs),* est fermée elle aussi depuis juin 2013.

Avis du Conseil de Développement

Comme pour Goss, il est nécessaire d'indiquer, dans le Projet de Territoire, quels sont les projets d'avenir concernant ce site, dont la fermeture a laissé des séquelles importantes dans la population.

Reconversion d'une partie de la Base aérienne

Projet de créer un pôle aéronautique au service du sud de l'Oise qui permettrait de :

- Attirer les entreprises de la filière sur le territoire
- Créer des formations supérieures dans le secteur de l'aérien qui pourraient se développer en lien avec l'IUT avec la création du CFA AMESA, en complément de la formation de maintenance aéroportuaire proposée par le lycée professionnel Rothschild, le pôle aéronautique regroupant ainsi de l'économie et de la formation.

Commentaire

Le projet reste, comme il est écrit dans le document, soumis à une étude de faisabilité.

Colvert - Montataire

Avis du Conseil de Développement

Si on évoque en préambule la création de SODA *(Sud Oise Développement l'Agence, qui est une structure créée pour aider au développement économique)* à aucun moment on ne perçoit le travail réalisé pour mener à bien ces reconversions

Il faudrait communiquer régulièrement sur l'avancée des dossiers et mettre en avant la complémentarité entre l'agence et le service développement économique de l'agglomération.

La promotion du commerce

Le projet de territoire vise :

- A veiller à la pérennité de la zone commerciale Saint Maximin/Creil pour éviter la création de friches commerciales *(plus de 320 établissements et près de 5 000 emplois),*
- Au maintien des activités commerciales existantes dans les centres villes,
- A l'implantation des commerces de proximité et si besoin à la Desserte des communes par des marchands ambulants ainsi qu'à la complémentarité des marchés et des foires avec la poursuite de la manifestation «Marché 100% Picard»

Avis du Conseil de Développement

Il apparaît difficile de s'opposer à la fermeture de certains commerces, l'action à entreprendre consisterait à favoriser l'implantation de commerces en remplacement des fermetures.

Par ailleurs, vu la difficulté des centres villes à maintenir et à développer leurs commerces, il faut voir comment on peut exploiter l'étude sur le commerce réalisée par la C.A.C. qui a été menée récemment et l'étendre à l'A.C.S.O. Pour parfaire l'aide aux producteurs locaux et à l'image du territoire intercommunal pourquoi ne pas réhabiliter des fêtes ou foires qui ont disparues *(par exemple la foire aux melons, la fête à l'andouille...)* et promouvoir les produits BIO et les circuits courts.

Zone Commerciale - Creil / Saint-Maximin

Le développement du tourisme

Comme le souligne le SCOT, le tourisme est un secteur encore peu développé au regard de la richesse du territoire. L'infrastructure commerciale liée au tourisme reste insuffisante. Tous les efforts déployés dans ce domaine ne peuvent que générer des richesses supplémentaires.

Les atouts du tourisme sont :

- Amélioration de la qualité du cadre de vie
- Participation à l'économie locale
- Stimulation du développement hôtelier et de l'offre touristique globale du territoire

Les Etapes à prévoir sont :

- État des lieux du territoire pour avoir une vision du tourisme aujourd'hui
- Calendrier des actions à mettre en place pour l'amélioration de la qualité de l'offre
- Investissements à réaliser

Commentaire

Parmi les actions à soutenir celles d'entretien, de maintenance des édifices est à souligner *(lutte contre les dégradations ...)*

Les Axes à développer sont :

- Le tourisme de mémoire *(mise en valeur du patrimoine bâti, de la pierre, des savoir-faire)*
- Les circuits historiques *(ex. la Jacquerie...)*
- Le patrimoine industriel
- Services liés au numérique *(application 3D...)*

Commentaire

L'utilisation des nouvelles technologies peut être un moyen pour les plus jeunes d'enrichir leur connaissance du patrimoine et de mieux comprendre le passé *(film en 3D, utilisation des drones...).*

- Le tourisme vert
- Le fluvial et le fluvestre
- Les randonnées *(circulations douces, aménagements des chemins en lieux de promenades ...)*
- Le tourisme de mémoire (patrimoine industriel, circuits historiques, savoir-faire...)
- La mise en valeur de la pierre pour la sauvegarder, la promouvoir et la mettre en valeur

Le tourisme participe à l'économie locale et stimule le développement hôtelier et l'offre touristique globale du territoire *(tourisme d'affaires, tourisme en famille...)*

Avis du Conseil de Développement

Il faut :

- **Développer l'offre d'hébergement** *(offre hôtelière...)* qui reste faible sur l'agglomération et le sud de l'Oise.
- **Développer la formation sur tous les métiers** du tourisme et privilégier la formation linguistique
- **Chemins de randonnée :** il serait intéressant de constituer un maillage des chemins balisés, reliant les différentes villes et villages de la communauté. Ces chemins pouvant éventuellement être empruntés par les vélos *(type VTT, VTC)*
- **Parcours de santé :** Les parcours de santé pourraient être placés en des lieux stratégiques sur les sentiers de randonnée
- **Sentiers faune flore :** réservés à la circulation pédestre avec pancartes explicatives sur les différentes espèces animales et végétales rencontrées sur le parcours
- **Aménagement de pistes cyclables** et piétonnières sur les berges de l'Oise
- **Points d'accueil des bateaux** permettant de pouvoir avoir accès aux centres des villes. Organiser, depuis ces points d'accueil, l'accès aux lieux culturels et de loisirs *(ex : Faïencerie, Maison de la Pierre, Abbatiale et quartier médiéval, Château des Rochers, Palace, base nautique ...)*
- **Autres formes de tourisme à développer** *(ex : par le biais de jumelages et autres voyages autour notamment du développement du sport : très en vogue la course à pied)* ou (et) de la culture... avec les écoles, les conservatoires de musique, les maisons de retraite, etc... échanges de bonnes pratiques *(découverte de la gastronomie...)*

  Objectif : amener les populations à découvrir d'autres cultures (conjugaison culture – découverte = retombées favorables sur l'économie locale)
- **Renforcer l'attractivité** en développant l'utilisation des réseaux sociaux (utilisation d'une cellule permanente de communication mutualisée).

Champignognière - Saint-Maximin

Abbatiale - Saint-Leu d'Esserent

L'économie circulaire

L'éco-industrie

L'ACSO prévoit de s'associer avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise pour promouvoir l'écologie industrielle territoriale et expérimenter cet outil.

Remarques : La filière « bio » et «le consommer responsable » est au cœur des préoccupations des habitants et surtout des jeunes. Il faut réfléchir à comment l'intégrer au sein des projets. Développer les formations à ces métiers pour les jeunes et les personnes en reconversion. Faire un état des lieux des initiatives existantes.

L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est un moteur du développement économique. Elle crée des économies locales non délocalisables

Elle doit permettre de créer de nouveaux emplois accessibles à la population locale.

Agir pour l'insertion et la formation

La formation est un élément déterminant à l'emploi et nécessite la prise en compte des éléments suivants :

- Gestion des clauses d'insertion reste à améliorer avec les différents acteurs *(Mission locale de la Vallée de l'Oise, Réseau Coup de Main, Humando...)*
- Aide aux porteurs de projet qui souhaitent créer des chantiers d'insertion ou des entreprises d'insertion *(ex. Atelier de la Pierre d'Angle)*
- Mise en valeur du patrimoine de la pierre afin de soutenir des chantiers d'insertion pour la restauration des bâtiments construits en pierre du sud de l'Oise
- Développement des formations Master 1 et 2 afin de proposer une politique de filière type Licence Master Doctorat *(domaine de la santé, environnement, maintenance industrielle)*

Objectifs : obtenir une université de proximité sur notre territoire, Renforcer la carte des formations et élever le niveau de compétences des jeunes du territoire.

Commentaire

La mise en valeur du patrimoine, à l'exemple de celui de la pierre, peut-être l'occasion de nouveaux chantiers d'insertion *(restauration de chemins communaux, de zones en friches...).*

Remarques : Il faut s'attacher à :

•Rendre le dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics systématique dès que possible.

- Anticiper et adapter l'offre de formation aux besoins *(trop de formations actuellement dispensées ne débouchent sur rien).*
- Développer l'information des publics en matière d'emplois et de créations d'entreprises :
  - Salon de l'entrepreneuriat
  - Forum de l'emploi
- Développer des formations Master 1 et 2 qui n'existent pas aujourd'hui.
- Soutenir l'Université Jules Verne.
- Créer des cycles de formation aux nouvelles technologies.

En conclusion, il faut développer une cellule ACSO pour Faciliter les échanges des différents acteurs générateurs de croissance et coordonner les actions.

Au-delà du développement économique déterminant pour l'avenir de l'agglomération, le Conseil de Développement considère que l'ACSO doit avant tout veiller au bien-être de ses habitants.

Cette notion transversale englobe de nombreux sujets, habitat, cohésion sociale et mixité sociale, accès aux services publics, au sport à la culture et bien entendu favoriser la santé au sens large du terme.

Bien-être

Qualité de vie *(Habitat – cohésion sociale – santé)*

La cohésion sociale est un déterminant. Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ». Elle implique de façon générale le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, l'inclusion sociale des personnes vulnérables.

L'accès équitable aux ressources disponibles peut se définir comme un accès équitable aux services publics.

Chaque habitant de l'ACSO devrait avoir accès à :

- **l'offre de soins**
- **logement**
- **transport**
- **la justice**
- **la sécurité**
- **l'énergie**
- **l'éducation (publique) et à la culture**
- **la communication**
- **un service public de l'emploi**

Le défaut de service public aggrave les inégalités sociales. Qu'il s'agisse de logement, de formation de transport, il est important que les citoyens puissent se sentir concernés et intégrés aux différentes réflexions.

Etre acteur, participer, quel que soit l'âge c'est se sentir respecté, utile et donc responsable. Le conseil de l'Europe parle d'une participation responsable.

Usimages

Cohésion sociale

Objectifs du Plan de cohésion sociale :

- Prévention et lutte contre les exclusions et la pauvreté, développement de l'inclusion sociale et de l'insertion socio-professionnelle,
- Plan pour un accès au logement pour tous, un environnement sain et une politique de santé équitable,
- Autonomie des personnes handicapées et âgées,
- Politique familiale et protection de l'enfance, droits des femmes,
- Promotion de l'innovation et de l'expérimentation sociale, notamment au sein de l'économie sociale et solidaire,
- Retissage des liens sociaux inter générationnels et interculturels.

Propositions du Conseil de Développement

Les différentes communes de l'ACSO œuvrent déjà dans ces domaines au travers, soit des CCAS ou MAIRIES, nous pensons qu'il faut continuer ces actions mais nos façons de faire ne correspondent pas totalement aux besoins des populations sur l'ensemble du territoire.

Pourquoi ne pas porter une attention particulière aux besoins comme :

- **Soutenir au niveau juridique toutes les associations** *(ex. Epiceries solidaires).*
- **Permettre des services partagés** *(rédaction de fiches de salaire, aide administrative).*
- **Mettre en relation les associations de l'ensemble du territoire** *(besoin de salles, transports, réservations).*
- **Lutter contre la fracture numérique** *(Mise à disposition de moyens, d'accompagnement, mutualisation)*
- **Favoriser une synergie,** ces services pourraient rejoindre la Maison du projet Gare cœur d'agglo qui deviendrait : « La MAISON DES PROJETS de l'Agglomération »

L'habitat

Il faut avoir des logements qui correspondent aux besoins de vie. Des expériences multiples montrent qu'il est possible d'imaginer d'autres possibilités d'habitat. Par exemple permettre aux futures locataires et propriétaires de concevoir avec le maitre d'œuvre leur futur logement. Offrir dans une résidence des chambres pour étudiants en échange de services…

Il faut réfléchir au parcours résidentiel en pensant préalablement au lien social. Le bien-être n'est pas détaché des réflexions indispensables concernant la conception d'un urbanisme à échelle humaine.

Les terres agricoles doivent être conservées, la ville ne doit pas grignoter ces terres qui sont indispensables, il est même conseillé de reconquérir les espaces urbains en inventant des lieux de culture dans la ville. Pourquoi ne pas créer des épiceries coopératives où seraient accessibles des produits locavores.

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) par le biais de son Projet de Territoire doit définir une politique de l'habitat ambitieuse pour les communes qui la compose : « Mixité sociale », « développement du mieux vivre ensemble », « amélioration du cadre de vie des habitants » ; Voici la ligne directrice prise pour les prochaines années. Ce véritable défi devra être mené en concertation avec les acteurs des différentes communes, afin que les habitants de l'agglomération puissent participer à l'amélioration de leur qualité de vie.

Remarques : Quels vont être les moyens utilisés pour maintenir et attirer les ménages modestes et moyens sur le territoire de l'ACSO tout en améliorant le parc locatif ?

- **Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) un outil au service de tous**
  Le P.L.H. a été adopté par la CAC le 4 Décembre 2013. Ce programme doit être élargi à l'ensemble du territoire de l'ACSO.

  Un des objectifs du P.L.H. est que les personnes âgées et les plus jeunes trouvent un logement qui leur correspond. Par ailleurs, toutes les personnes dépendantes doivent pouvoir trouver un logement adapté. Afin d'attirer de nouvelles catégories de populations, le P.L.H. doit mettre en place un dispositif d'aides qui facilitera l'accession à la propriété dans le parc social ancien et neuf. Les ménages les plus modestes doivent pouvoir trouver des logements avec des loyers bas grâce au Prêt Locatif d'Aide et d'Intégration (PLAI).

- **L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H)**
  Dans le parc privé, les améliorations doivent prendre en compte l'adaptation des logements aux personnes dépendantes.

La rénovation énergétique des logements, un objectif pour tous.

Un gros travail reste à fournir afin d'améliorer les performances énergétiques des logements sur l'ensemble de l'agglomération.

Les programmes d'amélioration de l'habitat doivent être renforcés aussi bien dans le logement social que privé. Le recensement et la recherche des logements ayant des problèmes d'isolations doivent être une priorité.

Un meilleur habitat pour toute la population

La création d'un outil d'évaluation des attributions de logements ainsi que la politique d'attribution partagée doivent permettre une meilleure répartition au sein du parc social.

Objectif : Chaque habitant doit se voir attribuer un logement adéquat. L'ACSO doit ainsi se donner les moyens d'attirer les ménages modestes et moyens en leur procurant une meilleure qualité de vie.

Concernant les gens du voyage, des aires d'accueils doivent être créées dans plusieurs communes de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

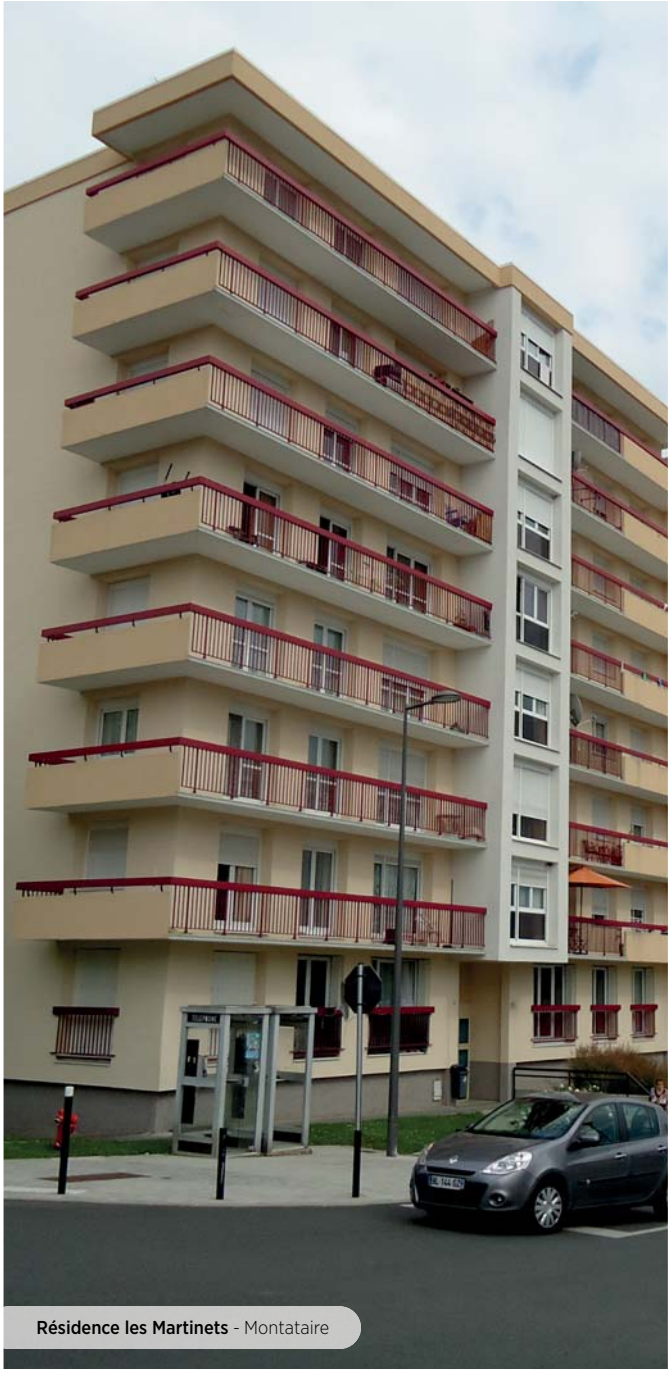

Résidence les Martinets - Montataire

Santé

Rappel de la définition :

Selon L'OMS c'est un processus qui confère aux personnes le moyen d'assurer un plus grand contrôle de leur propre santé et de l'améliorer.

Ce processus inclut la promotion des modes de vie sains ainsi que l'amélioration des conditions de vie qui influent sur la santé.

La santé ne se résume pas à la possibilité d'accès aux soins, mais dépend également des déterminants dont disposent les individus pour être en bonne santé.

Ex : déterminants biologiques, comportementaux, environnementaux, conditions de vie, conditions de travail...

En matière d'offre de soin nous ne pouvons que constater l'inquiétude de la population devant les difficultés à accéder à la possibilité de se soigner. Les délais pour trouver un spécialiste y compris un médecin généraliste posent de sérieux problèmes.

A ce manque de médecins s'ajoute la situation de l'hôpital de Creil-Senlis en grande difficulté financière et organisationnelle.

La création de maison de santé répondrait à des préoccupations immédiates, reste le manque de professionnels de santé sur notre territoire.

La polyclinique de la MICE *(Mutuelle Interentreprises de Creil et environ)* ne peut pas être rayée de l'offre de soin, elle doit être soutenue dans ses actions.

Le Conseil de développement insiste pour que cette question de l'offre de soins soit débattue rapidement avec les professionnels, le public et les élus. L'agglomération doit jouer un rôle pour inciter les communes à agir de manière complémentaire.

Infrastructures de Santé

Il faut œuvrer à la prévention et notamment prévoir des parcours de santé sur l'ensemble des sentiers de randonnée.

Il faut :

- Lutter contre les déserts médicaux.
- Désengorger l'hôpital de Creil avec des Maisons médicales lorsque c'est possible,
- Agir concrètement et imaginer un bus itinérant notamment pour les zones rurales: Avec à son bord, 1 médecin généraliste, 1 infirmière et 1 assistante sociale.
- Promouvoir le développement de l'usage de la télémédecine afin de ne pas exclure les habitants éloignés géographiquement et n'étant pas mobiles *(Personnes âgées, personnes dépendantes, sans véhicule..)*.
- Prévoir des lieux de vies médicalisées en nombre suffisant pour les anciens.

Propositions du Conseil de Developpement

Il est nécessaire de :

- Prendre connaissance du contrat territorial de santé afin de connaitre les diagnostics territoriaux.
- Connaitre les documents, analyses et les recherches sur les problématiques liés à la santé sur le territoire de L'ACSO, afin de pouvoir s'appuyer sur ces éléments pour envisager les actions à mener.
- S'orienter vers un contrat local de santé intercommunal qui cible-rait les orientations prioritaires tel que :
  - La formation, l'éducation thérapeutique
  - La réduction des inégalités de santé
  - L'accès aux soins
  - La prévention
- Faire se rencontrer :
  - Les directeurs de CCAS ou agents chargés de ces questions pour identifier les pratiques et problématiques.
  - Les acteurs professionnels, associations, représentants des usagers..., afin de mettre en évidence les manquements les plus critiques.

Hôpital - Creil

Le besoin d'infrastructures

Transports

- Les habitants de l'ensemble du territoire doivent bénéficier d'une fluidité de circulation à travers le maillage des 11 villes. Il faut relier entre eux tous les points stratégiques.
- Les transports en commun doivent permettre de faciliter l'accès aux services notamment publics *(de santé ...),* aux offres de loisirs, aux lieux culturels et bien entendu à la gare de Creil.
- Il convient d'abord de continuer à améliorer ce qui existe déjà, notamment par une augmentation de la fréquence des dessertes et la mise en place d'horaires compatibles avec les besoins.
- Il faut aussi améliorer la desserte des zones rurales en prévoyant des transports adaptés *(mini bus, transport sur réservation...).*
- Il faut souligner la réactivité dont a fait preuve l'ACSO pour offrir à tous les élèves la gratuité des transports scolaires pour se rendre dans l'ensemble des établissements fréquentés, implantés ou non sur le territoire.
- Pour fluidifier la circulation il faut développer les circulations douces en créant un réseau de pistes cyclables continu et sécurisé et en veillant à ce que les piétons puissent aller d'une ville à une autre sans danger.
- Expérimenter la mise à disposition de vélos et de vélos électriques.
- Les berges des rivières doivent également être aménagées pour faciliter les déplacements.
- La mise en place rapide du Pass Agglo est une excellente initiative qui devra être étendue au maximum de services possibles.
- L'intercommunalité doit peser pour faire en sorte que le réseau ferroviaire secondaire fonctionne correctement, avec des horaires et des correspondances pertinentes, c'est la clef pour fluidifier le trafic routier et désengorger les parkings notamment à Creil en créant des parkings relais.
- L'intercommunalité doit également peser pour que des déviations soient mises en œuvre afin de désengorger les villes servant d'axe majeur de circulation *(Saint-Leu d'Esserent).*

Infrastructures pour l'Industrie

- Requalifier les friches industrielles en les rendant accessibles et attrayantes afin d'y attirer un maximum d'entrepreneurs.
- Avoir une offre de locaux disponibles pour les primo entrepreneurs
- Attirer du tertiaire autour du centre gare

Infrastructures d'accueil : Faciliter et inciter l'implantation

- Le manque de structures hôtelières et d'autres hébergements est un frein au développement touristique et économique.

Infrastructures en matière de Sport et de culture

Culture : Partenariats et échanges

- Mutualiser les outils entre les structures dès que c'est possible et favoriser les projets conjoints, échanger entre les villes, trouver des enjeux communs.
- Se servir des nouvelles technologies pour favoriser l'accès à la culture.
- Favoriser les échanges et l'entre aide entre les associations qui œuvrent dans le domaine culturel.
- Favoriser les échanges entre les associations concernées afin d'aider à la préservation du patrimoine

Sport : Mutualisation des grands équipements

- Se servir du tremplin des J.O, PARIS 2024, et du mondial de Rugby de 2023 pour mettre aux normes les installations sportives.
- Remettre le centre des cadres sportifs aux normes pour en refaire un centre de formation performant.

Transport et mobilités

Lors des réunions publiques les points principaux soulevés par les participants afférents aux Transports portaient sur :

- Développement du transport à la demande
- Parking de rabattement avec liaisons bus
- Accessibilité aux diverses manifestations organisées dans les différentes communes
- Circulation douce/ pistes cyclables
- Transports scolaires liaisons ST MAX ST LEU ET CHANTILLY
- Liaison CREIL ROISSY (Barreau TER/TGV)
- Liaison ferroviaire CREIL PARIS

Pour répondre à ces attentes diverses actions sont nécessaires :

Création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) à la gare de Creil (regroupement gares ferroviaire et routière avec stationnement voitures particulières et vélos…)

Poursuivre les actions en cours pour :

- Remettre à l'ordre du jour la Liaison ferroviaire (barreau) CREIL ROISSY TER/TGV.
- Unifier les réseaux de BUS (CAC et PSO) avec extension des dessertes et des horaires
- Mieux informer sur les modalités de transport à la demande et prévoir l'extension du service à toutes les communes.
- Améliorer voire créer des dessertes pour accéder aux zones d'activité et lieux de spectacles et manifestations par transports publics et non voitures particulières
- Créer ou agrandir des parkings en périphérie avec des navettes fréquentes et une plage horaires larges par transports en commun (développement des gares SNCF secondaires/gares routières BUS) pour rejoindre le centre de CREIL et notamment la gare

Circulations Douces

- Extension du Schéma Intercommunal des circulations douces(SICD) de la CAC à l'ensemble de l'ACSO
- Développer les pistes cyclables et créer des parkings à vélos couverts à la gare de Creil et dans des parkings de rabattements (gares secondaires).
- Etudier la possibilité d'abonnements et de location de vélos.
- Développer les chemins de randonnées
- **Les thèmes qui n'ont pas été abordés:**
  - La mobilité des personnes à mobilité réduite ou sans autonomie
  - Le transport fluvial : sans écluse, en amont Pont saint Maxence, en aval Montataire
  - Les transports en lien avec les intercommunalités voisines

Environnement

- La défense de l'environnement doit permettre à l'échelle locale de sauvegarder l'eau, l'air et la terre.
- Il faut informer et former les habitants et les acteurs économiques à être responsables de leur environnement.
- Le tri, le compostage, la collecte d'encombrants peuvent faire l'objet de multiples actions dont des classes vertes, des visites de sites à protéger...
- Il faut améliorer la qualité de l'air en élaborant un plan de protection de l'atmosphère en lien avec les différents services et acteurs concernés.
- Développement du biogaz, expérimentations diverses.
- Développement de différentes énergies renouvelables.
- Développement de l'agriculture bio et des circuits courts.
- Protection des eaux des rivières (Brêche, Thérain, Oise...)
- Maillage de l'ensemble des communes en matière d'eau et d'assainissement.
- Il faut continuer à donner une deuxième vie à tous les déchets et lutter contre les décharges sauvages.

Ruralité

Un des objectifs du projet du territoire de l'ACSO est de mettre en valeur les atouts de la ruralité

Les atouts sont multiples :

- Présence d'agriculture
- Atouts touristiques majeurs et variés: Culture, patrimoine historique, loisirs, randonnées, espaces boisés, rivières et forêts. Des villages ruraux typiques.
- Toutes les communes de L'ACSO ne sont pas à plus d'1/4 d'heure du centre de l'agglomération (Creil) à l'exception de Rousseloy.

Les opportunités : Valorisation et réappropriation de la Nature

Les faiblesses : Prédominance du mode de déplacement en voiture individuelle. Nombreux freins à la mobilité en milieu rural *(jeunes, personnes âgées ...)*

Les risques : Déclin et déséquilibre du réseau des commerces et services de proximité. Risque de pénurie de médecins, de spécialistes et d'accès aux soins

Patrimoine naturel et développement du tourisme

- **Un tourisme vert:** Mise en valeur des zones humides, des forêts et des paysages agricoles.
- Favoriser les randonnées itinérantes par le biais des circulations douces et aménager les chemins de halage pour en faire des lieux de promenade.
- Le territoire de l'ACSO présente une indéniable richesse paysagère et des espaces naturels sensibles à mettre en valeur.
- L'eau est l'épine dorsale du territoire
- Les villages typiques sont à préserver. La ruralité est une culture et un mode de vie qu'il faut conserver pour que le développement des relations entre les espaces urbains et ruraux soit porteur de développement social, humain et culturel. Les communes rurales et leurs spécificités architecturales et paysagères doivent être mises en valeur par le développement d'une ceinture verte de l'agglomération. Il faut que les communes rurales de l'agglomération conservent leur cachet et que l'étalement urbain soit contenu.

Actions à mener par l'ACSO :

- Valorisation de son territoire comme «porte» touristique de la vallée de l'Oise et du territoire.
- Aménagement des berges de l'Oise, du Thérain et de la Brêche en chemin piétonnier. Suivi du plan de gestion des étangs et des marais.
- Restauration des espaces naturels situés dans les marais et forêts.
- Accompagner les activités agricoles dans une démarche de développement durable.
- Valorisation du patrimoine et restructuration des centres villes des villages.
- Valorisation des sentes pour les rendre piétonnes.
- Création de pistes cyclables.
- Préservation des zones humides, du massif forestier et des terres agricoles
- Développement d'un tourisme vert.
- Faire des villes et villages des destinations touristiques.
- Développer la pratique de l'escalade et la création de classes vertes
- Recenser et faire connaitre les différents sites
- Accroître l'hébergement touristique.

La ruralité est présente dans toutes les communes de l'ACSO (en proportion variable), bien gérée, elle est source de bien être.

Station d'épuration - Villers-Saint-Paul

Conseil de développement et concertation

Devenu légalement obligatoire, le Conseil de Développement est l'une des instances de la démocratie participative.

Il a vocation à représenter l'opinion des habitants des 11 villes de l'agglo, du monde associatif ou professionnel ; c'est un collectif d'acteurs divers, différents et complémentaires, qui organise d'abord en son sein un lieu de parole libre, d'écoute et d'échange.

Son travail peut être constructif et très utile aux élus, si ceux-ci veulent le considérer et le prendre en compte.

Le Conseil de Développement a apprécié les efforts de l'ACSO pour associer le plus largement possible les habitants des 11 villes à la construction du Projet de Territoire.

Les ambitions du Projet de Territoire sont nombreuses. Elles demanderont beaucoup de temps, de persévérance et de moyens. Une des conditions de leur réussite réside dans la connaissance, la compréhension et le partage des projets par la population concernée. Elles nécessitent d'être accompagnées d'un dispositif ambitieux de concertation publique et de dialogue.

Le Conseil de Développement participe à la co-construction du Projet de Territoire Il entend faire tous les efforts nécessaires pour favoriser son appropriation sur le long terme.

Le Conseil de Développement propose de mener, en coopération avec l'élue concernée, un travail sur la concertation publique et le dialogue qui pourrait accompagner la réalisation du Projet de territoire.

Conclusion

Lors des réunions publiques dans les 11 communes de l'agglomération, les habitants de l'ACSO ont mis en avant leurs préoccupations quotidiennes.

L'ACSO doit répondre dans les meilleurs délais à ces attentes afin de véhiculer une image positive.

Avant d'être une intercommunalité de projet à moyen et long terme il faut être une intercommunalité se dotant d'une stratégie pour la gestion du quotidien et prévoir des actions à court terme.

Le quotidien non traité influe de manière négative sur l'image de l'agglomération, l'ACSO peine ensuite à valoriser ses grands projets qui se trouvent occultés.

La vision à long terme ne doit pas pour autant être délaissée, elle permet de se projeter et de s'émanciper des contraintes actuelles en envisageant de nouvelles opportunités, de nouvelles ressources et de nouveaux sujets.

L'information sur les compétences intercommunales doit être régulière et récurrente, c'est un sujet qui suscite beaucoup de quiproquos. L'Action communale ne doit pas se confondre avec celle de l'ACSO.

Le Projet de Territoire doit être décliné de manière thématique, sous forme de focus dans le bulletin de l'intercommunalité et ce en utilisant différents supports (Site internet, Facebook...).

De manière générale à propos du projet de territoire, Les moyens qu'utiliserait l'ACSO restent à définir

Il serait intéressant de faire connaitre le programme de faisabilité des divers projets, par ordre de priorité, d'évoquer la Programmation Pluriannuelle, dont les dates approximatives seraient à communiquer éventuellement chaque année.

Cela permettrait de s'appuyer sur un document de synthèse qui marquerait à un moment donné le travail accompli tout au long du mandat.

Cela pourrait également servir de support pour évoquer l'évaluation des politiques publiques menées et leur impact socio-culturel et économique.

La concertation est la clef afin que les habitants de l'Agglomération puissent s'approprier les enjeux d'un territoire nouveau et afin de donner une légitimité aux actions et aux projets de l'ACSO.

Le Conseil de Développement débute à peine ses travaux *(septembre)*.

Il a élaboré un premier avis sur le Projet de Territoire 2017/2020. Chaque année il fera le point sur l'avancée de ce projet en rendant un nouvel avis et il espère que ses préconisations seront prises en considération.

L'agglomération
Creil Sud Oise

Vous facilite la vie

ACSO - DCRE - ?ex -171106-128

85 000 habitants | **11** communes

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise – CS 40081 – 60106 CREIL Cedex
Tél. : 03 44 64 74 74 – contact@creilsudoise.fr

/agglomeration.creilsudoise
www.creilsudoise.fr

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION